



**ETATS FINANCIERS  
CONSOLIDÉS**

Exercice clos au 31 décembre 2023

## TABLE DES MATIERES

<b>Le mot du CEO.....</b>	<b>3</b>
<b>Descriptif des activités du groupe .....</b>	<b>5</b>
Présentation générale et historique .....	5
Présentation de Winamp.....	7
<b>Gouvernance .....</b>	<b>9</b>
Actionnariat de Llama Group SA.....	9
Structure du Groupe Llama Group .....	9
Conseil d'Administration .....	10
Comité Exécutif .....	11
<b>Rapport De Gestion.....</b>	<b>12</b>
Rapport d'activité.....	12
Compte de résultats consolidé.....	14
Bilan consolidé .....	14
Principaux risques et incertitudes.....	16
Événements importants survenus depuis la clôture .....	17
Activités en matière de recherche et développement.....	17
Instruments financiers.....	17
Principales transactions entre parties liées .....	17
<b>Comptes consolidés au 31 décembre 2023.....</b>	<b>18</b>
Compte de résultats consolidé.....	18
Etat consolidé du résultat global.....	19
Etat consolidé de la situation financière .....	20
Tableau de flux de trésorerie consolidé .....	21
Etat de variation des capitaux propres consolidé .....	23
<b>Annexes aux comptes consolidés.....</b>	<b>24</b>
1. Informations sur l'entreprise .....	24
2. Principes comptables .....	25
3. Utilisation d'estimations et de jugements significatifs .....	37
4. Information sectorielle .....	39
5. Cession du pôle Targetspot.....	42
6. Détails du chiffre d'affaires et des produits et charges opérationnels.....	43
7. Charges et produits financiers .....	45
8. Impôts sur le résultat .....	45
9. Résultat par action.....	46

10.	Goodwill.....	47
11.	Immobilisations incorporelles.....	49
12.	Immobilisations corporelles.....	50
13.	Impôts différés actifs et passifs .....	51
14.	Contrats de location.....	52
15.	Actifs et passifs financiers.....	53
16.	Clients et autres débiteurs.....	60
17.	Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	61
18.	Capitaux propres.....	61
19.	Plan d'actions aux employés.....	63
20.	Provisions.....	65
21.	Plan de pension.....	65
22.	Dettes commerciales courantes et autres dettes .....	65
23.	Informations relatives aux parties liées.....	65
24.	Engagements et éventualités.....	66
25.	Evénements postérieurs à la date du bilan.....	67
	<b>Rapport du commissaire sur les comptes consolidés.....</b>	<b>68</b>
	<b>Comptes statutaires au 31/12/2023.....</b>	<b>72</b>
	<b>Déclaration des dirigeants .....</b>	<b>77</b>
	<b>Relation investisseurs .....</b>	<b>77</b>
	<b>Evolution du cours de l'action en 2023 .....</b>	<b>77</b>

## LE MOT DU CEO

Madame, Monsieur, Cher(e) actionnaire,

Je suis heureux de vous présenter le rapport annuel de notre entreprise pour l'année 2023.

L'année 2023, après la cession du pôle Targetspot à la société néerlandaise Azerion, devait être une année qui nous permettait de faire face à nos échéances de dettes et assurer le financement de notre projet Winamp, projet dans lequel nous avons un énorme potentiel de croissance. Malheureusement, la baisse du cours de l'action Azerion, dans les 90 jours qui ont suivi le closing a plongé notre entreprise dans une situation qui ne nous permettait plus de faire face à ces deux objectifs initiaux. En effet, ces actions constituaient la majorité des actifs reçus dans le cadre du SPA avec Azerion. Cette baisse du cours de l'action Azerion a donc plongé notre entreprise dans une situation inattendue.

Face à l'ensemble des incertitudes, nous avons été obligés de limiter nos investissements dans le projet Winamp ce qui a eu pour conséquence d'affecté considérablement notre plan de développement. Nous avons continué nos projets avec un personnel réduit afin de diminuer notre risque financier.

Le manque d'écoute de la part de certains créanciers obligataires, nous a contraint d'ouvrir une procédure juridique complexe afin de défendre les intérêts de l'entreprise et de ses actionnaires. Celle-ci nous a permis de renégocier le montant de la dette ainsi que ses échéances. Le montant de la dette a été réduit d'environ 8 M € et l'échéancier du solde a été établi en fonction de notre demande. Même si certains de ces créanciers obligataires ont contesté le plan de réorganisation validé par le tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles, la Cours d'Appel de Bruxelles a définitivement validé le plan proposé en février 2024.

Afin de clôturer cette période difficile et si certains éléments se confirment, il n'est pas exclu d'envisager une action juridique contre la société Azerion.

Mais regardons aujourd'hui devant nous.

Depuis le début de l'année, nous remettons en place chez Winamp notre projet initial. Connecter au travers d'une plateforme trois communautés, (1) les artistes et labels de musique, (2) les collaborateurs que ces derniers peuvent recruter partout dans le monde et (3) les consommateurs de contenus.

Après la sortie d'une plateforme de test qui nous a permis de dialoguer avec les artistes, une nouvelle plateforme verra le jour à la fin du 2<sup>e</sup> trimestre 2024 qui permettra à un artiste ou un label de fédérer l'ensemble des flux financiers, trouver des collaborateurs, et partager des revenus avec eux, et publier du contenu afin de générer des nouveaux types de revenus. Ce produit sera mondial et constituera l'offre la plus complète qu'un artiste pourra trouver sur le marché.

D'un autre côté, vous verrez un planning de lancement des nouveaux Player Winamp. Le nouveau Player aura une double vocation, être le meilleur Player pour écouter tous types d'audio et un endroit privilégié pour consommer du contenu des artistes qui utilisent la plateforme Winamp.

Dans un marché qui pèse plus de \$ 50 milliards et dominé par 3 sociétés, un nouvel équilibre verra le jour dans les prochaines années. Une redistribution des revenus moins concentrées a commencé. Aujourd'hui, et notamment grâce au succès des plateformes digitales, l'essentiel des transactions sont digitales. Il est maintenant venu une période durant laquelle des acteurs qui apportent de l'innovation et de la technologie vont être capable de participer à l'économie du secteur. Winamp sera le produit de la fusion de différentes entités du groupe, de leur connaissance du métier et de leurs capacités technologiques.

Nous tenons à remercier nos employés pour leur dévouement et leur travail acharné tout au long de l'année. Leurs efforts ont été essentiels pour que nous puissions lancer les services de Winamp et réaliser nos projets ambitieux.

Ces remerciements vont aussi à nos actionnaires fidèles qui nous soutiennent dans notre projet d'entreprise.

Cordialement,

Alexandre Saboundjian

CEO Llama Group

## DESCRIPTIF DES ACTIVITES DU GROUPE

### PRESENTATION GENERALE ET HISTORIQUE

Audiovalley SA renommé Llama Group SA depuis janvier 2023 à la suite de la vente de son pôle d'activité Targetspot le 23 décembre 2022 au groupe néerlandais Azerion est basé à Bruxelles au cœur de l'Europe.

**Llama Group** est un groupe pionnier de l'audio digital qui a réuni et continue de réunir des marques emblématiques : **Jamendo** pour la commercialisation des œuvres musicales, **Bridger** pour la gestion des droits d'auteur musicaux, **Hotmix** pour l'accès gratuit aux radios numériques et **Winamp**, l'icône lecteur audio, qui a pour objectif de révolutionner une fois de plus l'industrie musicale.

Llama Group SA est implanté dans 3 pays que sont la Belgique, la France et le Luxembourg. Le groupe employait des dizaines de collaborateurs à travers le monde avant la vente de son pôle d'activité Targetspot. Les employés sont maintenant regroupés dans les 3 pays précités à la suite de cette vente.

Le secteur de l'audio a connu et continue de connaître une révolution digitale sans précédent avec des consommateurs ultra connectés qui souhaitent avoir accès n'importe où et n'importe quand, au meilleur des contenus audio. Pour répondre à ces nouvelles habitudes de consommation, Llama Group SA a développé au fil des années des technologies qui permettent de profiter instantanément des avantages de l'audio digital. Radios digitales, services de streaming, podcasts, enceintes connectées, mobile gaming, les flux audios en ligne, appelés l'audio digital, se sont multipliés portés par l'émergence des nouveaux supports et par les nouveaux modes de consommation. A l'instar de tout changement de paradigme, la digitalisation du monde de l'audio a conduit à une redistribution des contenus et de l'audience drainant avec eux l'apparition de nouveaux modèles économiques et de nouveaux acteurs.

En 2007, face à l'essor du streaming audio, les dirigeants ont eu la conviction qu'Internet allait rapidement marquer une nouvelle rupture dans le monde de la radio. Le Groupe a saisi cette opportunité en valorisant l'expertise développée chez Storever à travers la mise à disposition de ce qui est devenu plus tard Shoutcast, une plateforme technologique accessible à tout individu souhaitant créer sa propre webradio. En contrepartie de la gratuité d'outils de création, de streaming et d'hébergement de ces webradios, Targetspot, la régie digitale américaine spécialisée dans l'audio, monétise l'audience du réseau ainsi créé auprès des annonceurs.

Dès 2012, observant un marché américain plus développé qu'en Europe, Radionomy a confié cette monétisation à Targetspot. Conscients du potentiel à disposer au sein d'une structure intégrée couvrant toute la chaîne de valeur du marché de la radio, des contenus jusqu'à leur commercialisation, Targetspot et Radionomy se sont rapprochés en décembre 2013 pour profiter de la digitalisation du marché publicitaire et de la place de plus en plus importante occupée par l'audio digital dans ce changement. Le pôle Radionomy-Targetspot ne faisant plus qu'un. Targetspot proposait ainsi aux annonceurs en Europe, aux États-Unis, dans les pays nordiques, en Asie du Sud-Est et en Australie d'accéder à une audience massive et internationale, en s'appuyant sur des outils performants et innovants dans le ciblage audio digital.

La période 2014/2015 a été consacrée à l'intégration des deux plateformes dans un environnement commun ainsi que de deux actifs technologiques acquis en janvier auprès d'AOL, le logiciel de streaming Shoutcast et le Player audio historique Winamp. Pour financer cette étape de développement, Llama Group s'est engagé dans un processus de levée de fonds.

Jusqu'à la vente en décembre 2022, le réseau Targetspot a monétisé plusieurs milliers de radios digitales et a agrégé une des principales audiences digitales mondiales. Cette croissance a reflété la pertinence d'une offre qui, grâce à la technologie d'une plateforme complète de gestion de la monétisation, permet à la fois aux radios sur Internet et aux radios FM qui possèdent une audience digitale de générer des nouveaux revenus. Dès 2019,

d'autres acteurs ont alors rejoint le réseau créé par Targetspot : plateformes musicales, audio à la demande et podcast, mais aussi des nouveaux acteurs de l'audio digital proposant des audiences innovantes tels que les enceintes connectées, le mobile gaming ou encore le text to audio. Le marché du podcast continue sa forte croissance et est devenu un pilier du paysage médiatique mondial. Toutes ces nouvelles habitudes de consommation de l'audio digital a offert aux annonceurs de nouvelles techniques de ciblage qui optimisent les campagnes sur ce support maintenant incontournable.

Durant cette période, dans un marché de la musique en pleine évolution, le Groupe a encore élargi sa position dans l'audio digital avec l'acquisition en 2010 de Jamendo lequel était alors une plateforme d'écoute d'œuvres musicales de compositeurs indépendants non rattachés à des sociétés de gestion de droits classiques pour un usage strictement privé. Fondés sur des licences Creative Commons, l'écoute et le téléchargement de morceaux libres de droits sont gratuits pour un usage privé mais font l'objet d'une commercialisation auprès des professionnels dans un modèle de vente de licences à des conditions tarifaires très attractives comparées à celles proposées par les sociétés de gestion de droits traditionnelles. Les besoins croissants en matière de sonorisation et de synchronisation musicale ont permis une accélération des ventes de licences depuis 2015. Fin 2023, Jamendo fédère plus de 66.000 artistes et héberge près de 790 000 morceaux musicaux dont plus de 310 000 sous le modèle de licensing.

Un événement attendu depuis de nombreuses années est la reconnaissance de Jamendo en tant que société de gestion de droits (IME). Ce statut a été officiellement attribué par le gouvernement Luxembourgeois à Jamendo en février 2019.

La fin de l'année 2022 marque un nouveau tournant pour Llama Group SA avec la vente du pôle Targetspot au groupe néerlandais Azerion.

L'acquisition par Azerion Group SA du pôle Targetspot auprès de Llama Group et des deux autres vendeurs minoritaires, finalisée le 23 décembre 2022, a été réalisée sur la base d'un prix comprenant, après ajustements usuels relatifs aux opérations intervenues entre le 30 septembre 2022 (date de référence retenue pour la valorisation des sociétés et la détermination du prix) et le 23 décembre 2022 (date effective du closing de l'opération), (i) un paiement en numéraire global de 6.278.427 euros en trois tranches (2.250.000 euros au closing, 2.014.213,61 euros pour le 30 avril 2023 et 2.014.213,61 euros pour le 31 janvier 2024) et (ii) un paiement en actions Azerion de 19,1 M€ (soit 2.782.644 actions Azerion sur la base d'une valorisation contractuelle de l'action d'environ 6,86 € à l'époque de la signature), hors potentiel earn-out d'un montant maximum de 3 M€, payable en actions Azerion.

Grâce à cette vente, Llama Group SA a pour objectif de se concentrer dorénavant sur son pôle Winamp qui comprend les entités Winamp, Jamendo, Bridger et Hotmix.

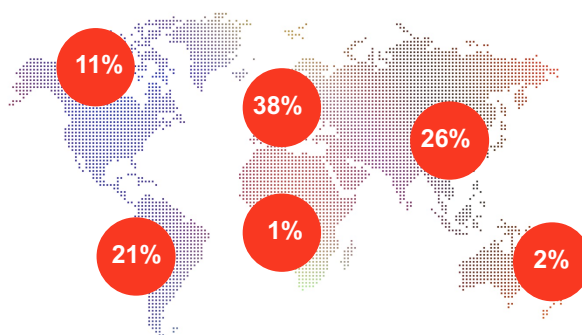
## PRÉSENTATION DE WINAMP

Avec sa remarquable utilisation, sa personnalisation et son attitude irrévérencieuse, Winamp a définitivement changé la manière dont le monde écoutait de la musique dans les années 90. Aujourd'hui, ce lecteur iconique continue d'être très apprécié par une communauté vibrante de 80 millions d'auditeurs à travers le globe. Cependant, avec l'évolution du paysage musical, les besoins tant des amateurs de musique que des artistes ont connu un changement significatif.

*The cool gangsta is back again...*

**Back from the 90s to the NextGen tools of the Music Industry**

**Today, the iconic player continues to be massively popular with a vibrant community of 80 million listeners around the world.**



Winamp vise à offrir une plateforme unique qui s'adresse (1) aux artistes musicaux et (2) aux hyperfans.

En effet, les artistes musicaux rencontrent actuellement de nombreux challenges incluant notamment les difficultés liées à la gestion des multiples mécanismes de monétisation de leur musique ou une gestion du temps de plus en plus critique à la suite de l'augmentation des tâches administratives à réaliser. De plus, la majorité des artistes considèrent ne pas être rémunéré correctement, avoir une visibilité de plus en plus restreinte sur l'utilisation de leurs œuvres, d'avoir un manque de contrôle sur leur musique et d'être déconnecté de leurs fans à cause des mécanismes des plateformes de streaming actuelles.

De l'autre côté au niveau des fans, on assiste à l'émergence d'un nouveau type de fan de musique. Ces fans souhaitent une participation active à la créativité, un avenir équitable pour les artistes, des expériences hyper personnalisées, des liens significatifs avec les artistes et des communautés dynamiques.

Winamp saisit cette opportunité pour répondre aux besoins évolutifs de ces fans et des artistes.

La gamme de produits Winamp comprendra dès le milieu de l'année 2023 deux produits principaux

- **Winamp for Creators** : Une plateforme unique offrant aux créateurs des services pour monétiser leur musique, y compris les fonctionnalités suivantes :
  - **Distribution** : Les artistes musicaux peuvent soumettre et diffuser leur création auprès des principaux services de streaming en continu dans le monde entier, directement à partir de la plateforme.
  - **Licences** : Les artistes musicaux peuvent placer leur musique dans des films, des publicités et des créations des meilleures marques et réalisateurs du monde entier via Jamendo.



- Droits : Les artistes peuvent prendre le contrôle de leurs droits d'auteur, de compositeur et d'éditeur et percevoir des redevances pour l'utilisation de leur musique via Bridger.
  - Objets de collection numérisables : Les artistes peuvent créer et vendre leur contenu sous forme de NFT.
  - La Fanzone : Une plateforme basée sur l'adhésion où les artistes musicaux créent leur propre abonnement pour offrir à leurs fans des contenus exclusifs, des expériences et une connexion plus profonde avec l'artiste musical.
- **Winamp Player** : Le lecteur emblématique a été réorganisé et intégré à la nouvelle plateforme, offrant une expérience d'écoute musicale sans faille. Ce lecteur permet aux auditeurs d'accéder :
    - A leurs artistes Winamp et notamment aux contenus de la Fanzone,
    - A leurs DSP préférés,
    - A leur bibliothèque musicale privée,
    - A leurs NFTs achetés sur la Fanzone,
    - A toutes les radios gratuites de Hotmix,
    - A un grand nombre de podcasts et contenus radios du monde entier.

Toutes les plateformes sont intégrées dans une plateforme unique qui les régit toutes.

Le pôle Winamp comprend également les entités suivantes :

- **Bridger** : Bridger est une entité IME (Independent Rights Management Entity). Elle a pour mission de collecter et de distribuer les redevances de droit d'auteur générées sur les services de streaming musical aux auteurs-compositeurs ;
- **Jamendo** : Jamendo est une entreprise de musique en ligne qui offre une plateforme pour les artistes indépendants afin de diffuser leur musique sous licence Creative Commons. Elle a été fondée en 2005. Son siège social est situé à Luxembourg, avec des bureaux en France et en Belgique ;
- **Hotmix** : Hotmix offre un ensemble de radios disponibles sur internet.

Bien qu'ayant des statuts juridiques différents et pouvant officier de manière totalement indépendante, les produits et services de Jamendo, Bridger et Hotmix seront progressivement intégrés dans la plateforme Winamp.

## GOVERNANCE

Ce paragraphe porte sur l'application en 2023 des règles de bonne gouvernance au sein de la société Llama Group SA. Étant donné que Llama Group SA est une société cotée sur le marché Euronext Growth, elle n'est pas en tant que telle soumise au Code Belge De Gouvernance d'Entreprises car elle n'est pas considérée comme une société « cotée » au sens du Code des sociétés et des associations article 1.11.

## ACTIONNARIAT DE LLAMA GROUP SA

Llama Group est une société anonyme de droit belge dont le siège social est situé 451 Route de Lennik à 1070 Bruxelles en Belgique. L'action Llama Group est cotée depuis le 30 juillet 2018 sur le marché Euronext Growth à Paris. Depuis le 20 février 2019, la société a également obtenu une double cotation sur le marché Euronext Growth à Bruxelles.

Le 26 juin 2023, le capital de Llama Group SA a été augmenté à concurrence de € 1.050.375,43 pour le porter de 28.808.742,87 € à 29.859.118,30 € par la création de 475.283 nouvelles actions au prix de 5,26 €, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. Cette augmentation de capital fait suite à la demande de Eiffel Investment Group de convertir l'entièreté de ses obligations convertibles en actions. Suite à cette augmentation de capital, le capital de Llama Group est composé de 13.516.766 actions et se détaille comme suit :

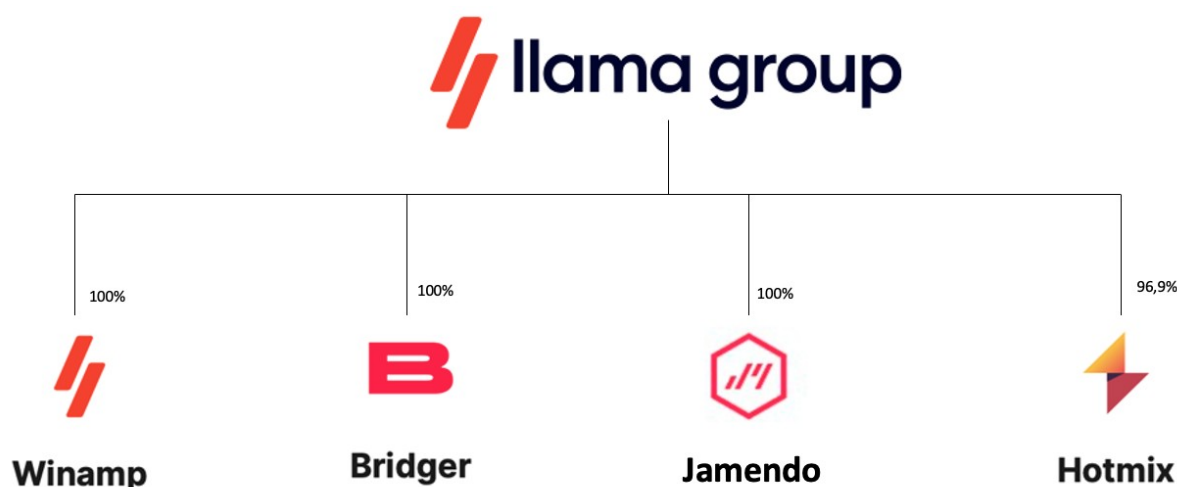
Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre droits de vote	% capital	% des droits de vote
Maximum SA (1)	5.377.818	10.755.636	39,79%	56,77%
Alexandre Saboundjian	52.853	105.706	0,39%	0,56%
<b>Sous-Total Alexandre Saboundjian (in)directement</b>	<b>5.430.671</b>	<b>10.861.342</b>	<b>40,18%</b>	<b>57,32%</b>
Public	8.086.095	8.086.095	59,82%	42,68%
Auto-contrôle au 31/12/2023	-	-	0,00%	0,00%
<b>Total</b>	<b>13.516.766</b>	<b>18.947.437</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

(1) Holding personnel détenu à 100% par Alexandre Saboundjian

La capitalisation boursière de Llama Group SA s'élève à 9.056.233 EUR au 31 décembre 2023.

## STRUCTURE DU GROUPE LLAMA GROUP

Le groupe Llama Group se compose des 5 entités suivantes :



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'Administration est composé de 3 membres :

- **Alexandre Saboundjian** : Président du conseil, Fondateur et Administrateur délégué de la société. Après des études d'expert-comptable, Alexandre a démarré sa carrière dans le domaine de la radio FM en créant une radio en 1980 au moment où les radios libres commençaient à s'imposer dans le paysage. Cette radio a ensuite été cédée à RTL en 1992 lors de la création du réseau BeRTL, station de radio généraliste privée belge diffusée en Belgique francophone. Alexandre est ensuite resté près de 3 ans dans le Groupe RTL où il a notamment été en charge du développement des produits spéciaux. Puis, en 1995, il crée Magic Phone, une plateforme de gestion de services interactifs par téléphone (jeu concours, audiotel...) qui compte rapidement de nombreux clients institutionnels comme Eurosport, TF1, Thalys et Club Méditerranée. En 2000, il cède Magic Phone à la société américaine Tellme Networks (devenue filiale de Microsoft en 2007). Il accompagne cette cession en s'installant dans la Silicon Valley. Après l'explosion de la bulle Internet, il revient en Belgique et lance l'activité Storever (ex-MusicMatic) en 2003.
- **Camille Saboundjian** : Administratrice non exécutive. De formation commerciale, Camille a exercé en France au sein des sociétés Dumez Immobilier et Spie Batignolles de 1987 à 1994 en qualité de Responsable des Ventes pour la commercialisation de programmes immobiliers. En 1995, approchée par un cabinet de recrutement belge, elle s'installe à Bruxelles en qualité de Chief Business Development Officer au sein du Groupe Thomas & Piron Constructions. En 1997, elle crée la société RDV, call-center spécialisée dans la prise de rendez-vous qualifiés dans le B2B. Outre le Club Med, Euler Hermès, Bayard Presse, Renault, Unilever, en 2004 un nouveau client se profile, MusicMatic. Grâce à une collaboration fructueuse, l'activité de MusicMatic sur le territoire belge, puis la France, se développe auprès de grands comptes comme Camaieu, Lonchamp, BMW, Renault etc. Camille décide en 2005 d'apporter une collaboration plus active, devient administratrice de Llama Group et prend la responsabilité du Département Administratif, financier et Ressources Humaines du pôle Storever, puis élargit son champ d'intervention aux entités Radionomy, Jamendo et Hotmixmédiás en sa qualité de Treasury Manager.
- **Xavier Faure** : Administrateur indépendant depuis le 13 juin 2018. Xavier est actuellement associé de Spring Invest, un fonds d'accélération « RetailTech » qui investit dans la transformation de la distribution selon deux axes : les nouveaux modèles de distribution (Marketplaces, Direct-to-Consumer, Social Media Commerce...) ou les outils de transformation (Paiement, CRM, Logistique, RH, équipement du point de vente ...). Il bénéficie d'une expérience de 20 ans dans le capital investissement et plus particulièrement dans le secteur des technologies de l'information où il a successivement occupé les fonctions de chargé d'affaires chez FPG – Groupe Lazard (1997-1999) et Chrysalead (2001-2002) avant de rejoindre OTC AM en 2002. Il a également fondé une société de logiciels d'infrastructure en Californie en 1999. Diplômé de l'Ecole Polytechnique, Xavier avait démarré sa carrière chez Arthur Andersen (audit).

Le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois en 2023. Les principaux sujets qui ont été abordés sont les suivants :

- Approbation des comptes annuels et du rapport annuel 2022
- Suivi de la situation de trésorerie et besoins de financement
- Stratégie de croissance des différents pôles de la société
- Procédure de réorganisation judiciaire (voir note 15 des annexes pour plus d'informations)

Aucun comité d'audit ou de rémunération n'a été constitué au sein du conseil d'administration.

## COMITE EXECUTIF

Alexandre Saboundjian, en tant qu'administrateur délégué, est responsable de la gestion journalière de la société et de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration en matière de stratégie, d'exécution et de budget. Dans cette fonction, il dirige et supervise les différents départements centraux.

En plus de l'administrateur délégué, Alexandre Saboundjian, le Comité Exécutif de Winamp était composé au 31 décembre 2023 de :

- Mathieu Gheysen, Directeur Général de Winamp
- Gaetan Denaisse, CTO de Winamp
- Benedetta Giannini, HR Manager de Winamp
- Thomas Verbrugghe, Head of Operations de Winamp
- Olivier Van Gulck, CFO de Winamp

## RAPPORT DE GESTION

### RAPPORT D'ACTIVITE

**Une année 2023 marquée par le lancement en mode Beta de la plateforme Winamp et des premiers droits perçus par la plateforme Bridger**

- Chiffre d'affaires 2023 : € 1.891 k
- Résultat opérationnel courant avant amortissements : € - 5.880 k
- Résultat opérationnel : € - 10.246 k

Dont

- Profit réalisé suite à la procédure de réorganisation judiciaire : € + 6.032 k
- Moins-value **non réalisée** sur les titres Azerion (provision): € - 5.128 k
- Moins-value **réalisée** sur la vente de titres Azerion : € - 4.029 k

L'année 2023 a été essentiellement marquée au niveau produit par le lancement, en version Beta, des plateformes « Winamp for Creators » et « Winamp Player et par la finalisation de la plateforme Bridger qui a permis, déjà dès la fin du premier semestre 2023, la perception des premiers droits d'auteurs gérés par Bridger.

**Winamp**, a lancé, en mars 2023, en mode Beta, sa plateforme "Winamp For Creators" qui a pour objectif de devenir le one-stop shop par lequel les artistes auront la possibilité de gérer l'ensemble de la monétisation de leurs œuvres musicales via la distribution, le licensing, la création de NFT, la gestion de leurs droits d'auteurs ainsi que l'accès à une Fanzone permettant aux artistes de fournir du contenu exclusif par la création d'abonnement en direct avec les fans.

A fin 2023, les fonctionnalités de distribution ainsi que la Fanzone étaient disponibles dans "Winamp for Creators", la fonctionnalité NFT a, quant à elle, été mise en version test dans le courant du mois d'avril 2024. De multiples outils marketing destinés aux artistes leur permettant de promouvoir leurs œuvres, verront le jour progressivement dans les prochaines semaines même si un certain nombre de ces fonctionnalités sont déjà disponibles.

Enfin, l'intégration des services de gestion de droits d'auteurs et de licensing, déjà disponibles via les plateformes Bridger et Jamendo, sera réalisée progressivement dans "Winamp for Creators" dans le courant du premier semestre 2024.

A ce jour, "Winamp for Creators" compte déjà plus de 22.000 artistes indépendants. Un focus spécifique a été mis afin de migrer une partie des artistes de Jamendo dans « Winamp for Creators ». L'année 2024 sera consacrée au développement d'une plateforme 2.0 de « Winamp for Creators », au recrutement d'artistes, avec la volonté d'atteindre 50.000 artistes avant fin 2024, ainsi qu'à la mise en place de partenariats avec des acteurs du monde de la musique.

Toujours en mars 2023, le Web Player de Winamp a également été lancé. Ce Player audio permet d'écouter à ce jour les artistes de la Fanzone, sa bibliothèque personnelle d'œuvres audio ainsi que de nombreuses radios et podcasts.

Les versions mobiles iOS et Android, en version Beta fermée, ont également été lancées durant l'année 2023. Les retours reçus des utilisateurs sont très positifs et valident dans la pertinence du développement et de notre projet. Les premières versions mobiles du Winamp Player ont ensuite été lancées fin 2023 et une version 2.0 sera disponible fin du premier semestre 2024.

**Bridger**, notre société indépendante de gestion de droit d'auteur qui gère presque 20.000 œuvres qui nous ont été confiés par plus de 600 artistes, a commencé à collecter dès la fin du premier semestre 2023 les droits d'auteurs liés à une partie de ses artistes. Il s'agit d'un pas important dans le développement de Bridger qui ne fait que démarrer. De plus, un partenariat avec un acteur significatif dans la collecte des droits d'auteurs a été signé récemment et permettra d'augmenter significativement la collecte des droits d'auteurs courant 2024.

**Jamendo** a connu une activité stable lors de l'année 2023 par rapport à 2022. Néanmoins, nous sommes convaincus du potentiel de cette activité, une nouvelle stratégie commerciale a dès lors été mise sur pied en septembre 2023 et ses effets ne se verront que dans le courant du premier semestre 2024.

Enfin, l'activité **Hotmix** est également en cours de relance avec une migration technique réalisée fin d'année 2023 qui nous permettra d'accroître le revenu publicitaire et d'améliorer la stratégie commerciale. Là encore, les effets seront visibles en 2024.

Au niveau de **Llama Group**, l'année 2023 a été marquée significativement par les événements qui ont conduit la société à entrer dans une procédure de réorganisation judiciaire.

Néanmoins, la conséquence de ces différents événements a engendré, non seulement, une diminution significative de la dette d'environ € 8 M via (1) une augmentation de capital suite à la conversion en actions des obligations convertibles de Eiffel Investment Group pour un montant de € 2,5 M et (2) la validation du plan de réorganisation judiciaire qui a permis à une réduction de la dette de € 5,5 M, mais également de restructurer les échéances de ces dettes sur une période significativement plus longue et allant jusqu'à novembre 2027.

Enfin et pour rappel, l'année 2022 avait été marquée par la vente de l'activité Targetspot au groupe néerlandais Azerion.

L'acquisition par Azerion du pôle Targetspot, auprès de Llama Group (ex-Targetspot SA) et des deux autres vendeurs, finalisée le 23 décembre 2022, a été réalisée sur la base d'un prix comprenant, après ajustements usuels relatifs aux opérations intervenues entre le 30 septembre 2022 (date de référence retenue pour la valorisation des sociétés et la détermination du prix) et le 23 décembre 2022 (date effective du closing de l'opération), (i) un paiement en numéraire global de 6.278.427 EUR en trois tranches (2.250.000 EUR au closing, 2.014.213,61 EUR pour le 30 avril 2023 et 2.014.213,61 EUR pour le 31 janvier 2024) et (ii) un paiement en actions Azerion de 19,1 M EUR (soit 2.782.644 actions Azerion sur la base d'une valorisation contractuelle de l'action d'environ 6,86 EUR au moment de la signature), hors potentiel d'earn-out, d'un montant maximum de 3 M EUR, payable en actions Azerion.

Malheureusement, dès le début de l'année 2023, le cours de l'action Azerion a commencé à chuter fortement pour atteindre 1,3 EUR en mai 2023 soit une perte de valeur de plus de 80 %, depuis le closing. Cette violente chute du cours de l'action Azerion a dès lors, eu un impact très significatif sur la valorisation des actions Azerion dans le bilan au 31 décembre 2023, avec l'enregistrement d'une moins-value de plus d'environ € 9 M. Sur ces € 9 M, il faut noter qu'environ € 5.128 k ne constituent qu'une perte non-réalisée et, donc pouvant être considérée comme une provision. En effet, les règles comptables IFRS imposent de réévaluer les actifs financiers à leur juste valeur c'est-à-dire à la valeur des actifs au 31 décembre 2023. La différence du cours du titre Azerion entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 étant significative (€ 5,42 en 2022 et € 1,89 en 2023), cela a engendré une diminution de valeur conséquente de ces actifs. Néanmoins, si le cours du titre Azerion remonte dans le courant de l'année 2024, Llama Group réévaluera à la hausse ces actifs financiers. Malgré tout, Llama Group SA enregistre une moins-value réalisée de plus de € 4 M suite à la vente d'une partie des actions Azerion en 2023 à cours inférieur que le cours de ce même titre au 31 décembre 2022.

Si la volatilité des marchés financiers peut expliquer en partie la baisse du cours, un tel décrochage dans une échéance très courte, semble davantage lié à deux éléments, 1/ l'annonce le 30 décembre 2022, soit une

semaine après le closing de l'opération d'acquisition de Targetspot par Azerion, d'un accord d'option de vente, conclu par Principion Holding B.V., actionnaire principal d'Azerion Group N.V, avec LDA Capital Limited, conférant à Principion Holding B.V. une option de vendre des actions ordinaires d'Azerion Group N.V. à LDA Capital Limited en tranches qui peuvent, au total, atteindre 10 millions d'actions ou 50 millions d'euros sur 3 ans.,.

Cette information n'a jamais été divulguée aux cédants de Targetspot pendant tout le process de cession, y compris au jours du closing de l'opération. Or, un tel accord passé avec LDA, est de nature à avoir un impact très défavorable sur l'évolution de cours de bourse, et aurait dû, être porté à la connaissance des cédants, ayant reçu des actions en paiement pour partie de la cession. **Llama Group se réserve la possibilité de saisir toute autorité compétente, pour préserver ses intérêts, ceux de ses collaborateurs et de ses actionnaires.**

2/ Le deuxième élément supposé concerne l'ouverture d'une enquête de l'autorité de marché néerlandaise (Autoriteit Financiële Markten) sur des irrégularités dans la négociation des actions d'Azerion liée au respect de l'article 15 du règlement sur les abus de marché et concernant les actionnaires de Principion Holding B.V., y compris Atilla Aytekin et Umut Akpınar, co-directeurs généraux d'Azerion. Cette enquête, dont les résultats ne sont pas encore connus à ce jour, a mené au retrait temporaire d'Atilla Aytekin en tant que co-directeur d'Azerion.

## COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

En 2023, les ventes consolidées de Llama Group SA s'élevèrent à 1.891 k EUR. Celles-ci s'élevaient à 2.112 k EUR en 2022. Nous avons donc une légère baisse de 221 k EUR qui est principalement liée à une baisse des revenus au niveau de Jamendo.

Les coûts des ventes sont restés stables entre 2023 et 2022 puisque ceux-ci atteignent 822 k EUR en 2023 pour un montant de 855 k EUR en 2022 soit une légère baisse de 4%.

Les charges du personnel ont diminué quant à elle de 20% par rapport à l'année 2022 pour passer d'un montant de 2.568 k EUR en 2022 à 2.058 k EUR en 2023. Cette diminution s'explique par la réorganisation interne des équipes.

Les autres charges administratives et commerciales diminuent également de presque 30% entre 2023 et 2022. Celles-ci s'élevèrent à 4.716 keur en 2023. Une réorganisation interne et une attention particulière à la gestion des fournisseurs a permis de diminuer drastiquement ces coûts.

Les charges d'amortissements sont passés de 1.005 k EUR en 2022 à 2.055 k EUR en 2023. Cette augmentation s'explique principalement par la mise en production d'une partie des services offerts par le groupe et donc par le début de la prise en charges d'amortissement des frais de développement capitalisés.

Les autres produits s'élevèrent en 2023 à 7.024 K EUR et correspondent majoritairement à l'impact positif du plan de réorganisation judiciaire pour un montant d'environ 6.032 K EUR. Les autres éléments sont liés et à un nettoyage comptable du passif des entités du groupe pour des transactions encodées il y a plusieurs années.

Les autres charges s'élevèrent en 2023 à 9.335 k EUR et correspondent majoritairement à la moins-value non-réalisée de 5.128 k EUR sur les actifs financiers reçus de Azerion et à la moins-value réalisée de 4.029 k EUR sur les ventes des titres Azerion (voir explication dans la partie Bilan ci-dessus ou note 7 des annexes).

Enfin, le montant du résultat financier est de -485 k EUR et correspond principalement aux intérêts sur les obligations convertibles et non-convertibles.

## BILAN CONSOLIDÉ

Le goodwill de 1.839 k EUR correspond au goodwill enregistré suite à l'acquisition de Jamendo il y a quelques années. Aucune réduction de valeur n'est à réaliser en 2023 suite aux tests effectués.

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles s'élève à 5.354 k EUR fin 2023 par rapport à un montant de 5.707 k EUR fin 2022. Ces immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de charges salariales activées relatives au développement de nos différents outils technologiques que sont les outils Jamendo, Bridger, Winamp et Hotmix. Suite aux lancements en production d'un certain nombre des services Winamp en 2023, l'amortissement d'une partie des frais de développement immobilisés a donc commencé en 2023. Il n'y a pas eu de développements nouveaux sur Jamendo et Hotmix en 2023.

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles est restée stable entre 2023 et 2022 puisque celle-ci passe de 1.651 k EUR à 1.686 k EUR en 2023. Les immobilisations corporelles sont liées principalement à la capitalisation des leasings sur base des règles IFRS 16 puisque cela représente un montant net de 1.416 k EUR. La grosse majorité des leasings sont liés aux bureaux de Bruxelles.

Les immobilisations financières non-courantes s'élèvent 7.854 k EUR en 2023 alors que ceux-ci s'élevaient à 21.729 k EUR en 2022. En 2022, ce montant correspondait exclusivement aux actifs financiers non-courant reçus dans le cadre de la cession du pôle Targetspot à Azerion soit les 2.741.657 actions Azerion valorisées à 5,36 eur/actions ainsi que la garantie de cours de 5.054 k EUR et 1.978 k Eur constituant la dernière tranche en numéraire payable au 31 janvier 2024. La vente d'une partie des actions Azerion ainsi que la chute du cours du titre Azerion a entraîné une réduction de valorisation pour atteindre ce montant de 7.854 k Eur. Enfin, la dernière tranche en numéraire d'une valeur de 1.978 k EUR que devait verser Azerion dans le cadre du SPA a été reclassée en créances court terme puisque celle-ci devait être payée le 31 janvier 2024.

Les créances à moins d'un an s'élèvent à 3.785 k EUR en 2023. Dans ce montant sont inclus les 1.978 k EUR lié à la 3ième tranche en numéraire à recevoir d'Azerion (voir ci-dessus) ainsi que les créances commerciales au niveau de Jamendo 333 k EUR et de Hotmix pour 170 k EUR. Le reste des créances est liées à des notes de crédit à recevoir et des écritures de reclassement de la procédure de réorganisation judiciaire.

Les actifs de trésorerie s'élevaient à 229 k EUR à fin 2023.

Les capitaux propres consolidés de la société s'élèvent à 1.450 k EUR en 2023 contre 9.889 k EUR en 2022 soit une variation de 8.440 k EUR. Cette diminution s'explique majoritairement par une perte 2023 qui s'élève à 10.739 k EUR et à une augmentation de capitale de 2.500 k EUR. Cette augmentation de capital correspond à la conversion des obligations convertibles par Eiffel en juin 2023.

Les dettes financières courantes et non courantes s'élèvent à 12.150 k EUR en 2023 par rapport à 19.214 k EUR en 2022, soit une diminution de 7.064 k EUR par rapport à 2022.

Ces passifs financiers sont constitués principalement des éléments suivants :

- Une dette convertible à fin 2023 d'environ 1.177 k EUR. En effet, Llama Group SA possédait une dette convertible à fin 2022 de 8.000 k EUR relatif à l'émission d'obligations convertibles réalisée en juillet 2019 à laquelle il faut ajouter les primes de non-conversion et les intérêts qui s'élevaient au moment de l'ouverture de la PRJ en mai 2023 à 1.404 k EUR. En 2023, cette dette convertible a été impacté significativement par (1) la conversion de Eiffel Investment Group puisque ces derniers ont converti pour un montant de 2.500 k EUR ce qui a également engendré la reprise de la provision pour la prime de non-conversion de 374 k EUR et (2) le plan de réorganisation judiciaire puisque ce plan prévoit une réduction de la dette obligataire convertible atteindre un montant final de 1.177 k EUR.



- Une dette non-convertible de plus 9.000 k EUR. Cette dette non-convertible de 9.000 k EUR à laquelle il faut ajouter les intérêts est relative à l'émission d'obligations non convertibles réalisées en mars 2020 pour un montant de 5.000 k EUR et en mai 2022 pour 3.000 k EUR à l'attention de Patronale Life NV. A ces éléments vient s'ajouter une obligation non-convertible de 1.000 k EUR émise en mai 2023. Cette nouvelle obligation a été accompagnée d'un ajustement des garanties offertes à Patronale sécurisée en mai 2023 par la mise en gage d'un certain nombre d'éléments qui sont listés dans la rubrique « garantie » de la section 23 – engagement et éventualités. Suite à la procédure de réorganisation judiciaire, les échéances de remboursement de cette dette non-convertible ont été revues. La nouvelle échéance de remboursement étant à présent avril 2025.
- Le dernier élément significatif des dettes financières concerne la dette enregistrée dans le cadre des normes IFRS 16 – Leasing. Celle-ci s'élève à un montant de 1.596 k EUR.

Au niveau des autres passifs non-courants, le montant en 2023 s'élève à 369 k EUR et correspond entièrement au reclassement des dettes commerciales incluant dans la procédure de réorganisation judiciaire qui arriveront après le 31 décembre 2024.

Les dettes commerciales courantes et autres dettes sont passées de 6.103 k EUR en 2022 à 6.241 k EUR en 2023. Celles-ci comprennent non seulement des dettes opérationnelles pour environ 3.400 k eur, des notes de crédit à émettre pour un montant d'environ 254 k Eur mais également les montants de rétrocessions aux artistes Jamendo qui s'élèvent à environ 1.900 k EUR.

De plus, un montant de 173 k EUR a été enregistré dans la rubrique provision pour litige.

Dans le rubrique autres passifs courants, un montant de 262 k EUR a été enregistré au 31 décembre 2023. Ce montant correspond principalement à la reconnaissance progressive du revenu de certains contrats clients.

Enfin, les comptes d'impôts et taxes d'exploitation s'élèvent à un montant net de -129 k EUR dont la grosse partie correspond à l'impôt « Fairness Tax » enregistré dans Llama Group SA en 2017 pour un montant initial de -372 k EUR qui a été diminué suite à la procédure de réorganisation judiciaire à un montant de -298 k EUR. Ce montant a été contesté par Llama Group et une résolution n'est pas attendu avant au plus tôt 2030 suite aux retards au niveau de la Cour d'Appel de Bruxelles. L'autre élément principal est un montant de TVA de 158 k EUR de TVA à récupérer par Llama Group SA.

## PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Llama Group SA disposait d'un solde de trésorerie de 229 k EUR au 31 décembre 2023. Comme le prévoient les termes du SPA signé en décembre 2022 avec Azerion pour la vente du pôle Targetspot, Llama Group SA a reçu le 31 janvier 2024 un montant de 1.978 k EUR qui correspond au paiement de la troisième tranche en numéraire.

Toujours selon les termes du SPA, Llama Group SA dispose encore à la date de clôture des comptes 2023 d'environ 1,5 M d'actions Azerion. La grande majorité de ces actions sont gagés en faveur d'un créancier obligataire. Toutes ces actions Azerion sont également assorties d'une garantie de cours pouvant aller jusqu'à 5.054 k EUR. En plus de ces actifs financiers, Llama Group SA est également activement à la recherche de nouveaux financements qui devraient faciliter la finalisation technique d'une version commercialisable de la plateforme Winamp ainsi que son lancement commercial qui est prévu dans la courant de l'année 2024. Le travail des équipes de ventes des derniers mois devrait permettre également la croissance des ventes des produits Jamendo et de Hotmix.

En conclusion, la direction estime sur base de ce qui précède que le financement nécessaire à la continuité des activités pour les 12 prochains mois a des chances raisonnables d'aboutir dans le courant de l'année 2024. Néanmoins, les besoins de financement mentionnés ci-dessus combinés au degré d'avancement inachevé des démarches et aux incertitudes liées au déploiement commercial du pôle Winamp, indiquent qu'il existe une incertitude importante susceptible de susciter des doutes significatifs sur la capacité du groupe de poursuivre son activité.

## ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

Llama Group SA identifie les deux éléments importants suivants survenus depuis la clôture :

- Le paiement de Azerion reçu le 31 janvier 2024 pour un montant de 1.978 k Eur correspondant à la troisième tranche en numéraire prévue dans la SPA signé avec Azerion fin 2022 dans le cadre de la vente du pôle Targetspot.
- La décision de la Cour d'Appel de Bruxelles qui s'est prononcée en février 2024 en faveur de Llama Group SA suite à l'appel effectué par deux créanciers obligataires dans le cadre de la procédure de réorganisation judiciaire.

## ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Dans le cadre de son activité, le Groupe Llama SA continue à développer ses nombreux outils et solutions technologiques.

## INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés. Les autres instruments financiers n'ont pas d'impact financier significatif sur les comptes. La société n'est pas exposée à des risques de crédit et à des risques de recouvrement de créances.

Enfin, depuis son introduction en bourse, la société avait conclu un contrat de liquidité avec la société Gilbert Dupont, via lequel cette dernière peut favoriser la liquidité des transactions en acquérant et en vendant des actions de la société.

TP ICAP avait repris cette activité début 2023. Néanmoins, Llama Group SA a décidé d'arrêter le contrat de liquidité le liant avec MIDCAP en septembre 2023.

## PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Au 31 décembre 2023, Llama Group SA qui détient 100% des actions de Winamp, Bridger et Jamendo ainsi que presque 97% des actions Hotmix a continué à soutenir financièrement toutes ses filiales.

## COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2023

### COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	4,6	<b>1.891</b>	<b>2.112</b>
Coûts des ventes	4,6	(822)	(856)
Charges de personnel	4,6	(2.058)	(2.569)
Autres charges administratives et commerciales	4,6	(4.716)	(6.687)
Autres produits opérationnels	4,6	(176)	1.672
<b>Résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciations</b>		<b>(5.881)</b>	<b>(6.328)</b>
Amortissements et dépréciations	6	(2.055)	(1.005)
<b>Résultat opérationnel courant après amortissements et dépréciations</b>		<b>(7.936)</b>	<b>(7.333)</b>
Autres produits		-	-
Autres charges		-	-
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(7.936)</b>	<b>(7.333)</b>
Gain sur cession/réévaluation de participation		-	7.517
Charges financières	7	(469)	(1.590)
Produits financiers	7	(16)	137
Autres produits financiers exceptionnels	7	7.025	-
Autres charges financières exceptionnelles	7	(9.336)	-
Quote-part dans le bénéfice net (perte nette) des sociétés mises en équivalence		-	-
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>(10.732)</b>	<b>(1.269)</b>
Impôts sur les résultats		(8)	-
<b>Résultat de l'exercice provenant des activités poursuivies</b>		<b>(10.740)</b>	<b>(1.269)</b>
<b>Activités abandonnées</b>			
Résultat après impôts de l'exercice provenant des activités abandonnées		-	(5.625)
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>(10.740)</b>	<b>(6.894)</b>
Arriuable :			
- Aux participations ne donnant pas le contrôle			
Résultat de l'exercice provenant des activités poursuivies		(21)	(23)
Résultat de l'exercice provenant des activités abandonnées		-	(97)
<b>Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>(21)</b>	<b>(120)</b>
- Aux porteurs des capitaux propres			
Résultat de l'exercice provenant des activités poursuivies		(10.719)	(1.246)
Résultat de l'exercice provenant des activités abandonnées		-	(5.528)
<b>Résultat net attribuable aux porteurs des capitaux propres</b>		<b>(10.719)</b>	<b>(6.774)</b>

Le 23 décembre 2022, Llama Group SA a pris la décision de céder le pôle d'activité Targetspot à la société néerlandaise Azerion. En conséquence de cette cession, le pôle Targetspot a été classé en tant que "activités abandonnées" dans le compte de résultats consolidé du 31/12/2022. Celui-ci n'est pas repris au 31/12/2023.

## ETAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(10.740)</b>	<b>(6.894)</b>
<b>Autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés par la suite en perte et profit:</b>		
Variation des écarts de conversion	-	208
Correction de valeur sur actions propres	-	-
Effet d'impôt	-	-
<b>Total autres éléments du résultat global, nets d'impôts</b>	<b>-</b>	<b>208</b>
<b>Résultat global total</b>	<b>(10.740)</b>	<b>(6.686)</b>
Attributable aux:		
Participations ne donnant pas le contrôle	(21)	(128)
Porteurs des capitaux propres	(10.719)	(6.558)

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

<b>ACTIF</b>			
<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Goodwill	10	1.839	1.839
Immobilisations incorporelles	11	5.354	5.707
Immobilisations corporelles	12	1.686	1.651
Impôts différés actifs		-	-
Actifs financiers non-courants	15	7.854	21.729
<b>Total de l'actif non courant</b>		<b>16.733</b>	<b>30.926</b>
Créances commerciales et autres débiteurs	16	3.786	4.413
Impôts et taxes à recevoir		796	1.243
Autres actifs courants		30	16
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	229	403
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>4.840</b>	<b>6.075</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>21.573</b>	<b>37.001</b>
<b>PASSIF &amp; CAPITAUX PROPRES</b>			
<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capital	18	40.161	37.488
Actions propres		-	(63)
Composante capitaux propres de la dette convertible	18	76	556
Réserves	18	(38.749)	(28.073)
Participations ne donnant pas le contrôle	18	(38)	(18)
<b>Total capitaux propres</b>		<b>1.451</b>	<b>9.890</b>
Passifs financiers non-courants	15	11.769	14.882
Provisions non-courantes		-	-
Impôts différés passifs		0	-
Autres passifs non-courants		370	-
<b>Total des passifs non-courants</b>		<b>12.139</b>	<b>14.882</b>
Dettes commerciales courantes et autres dettes	22	6.241	6.103
Passifs financiers courants	15	381	4.332
Provisions courantes	20	173	110
Impôts et taxes d'exploitation à payer		925	1.379
Autres passifs courants		262	304
<b>Total des passifs courants</b>		<b>7.983</b>	<b>12.228</b>
<b>Total du passif et capitaux propres</b>		<b>21.573</b>	<b>37.001</b>

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

## TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>Activités opérationnelles</b>			
Résultat de l'exercice (activités poursuivies)	4,6	(10.739)	(1.268)
Résultat des activités abandonnées		-	(5.625)
Charges financières nettes	7	485	3.371
Impôts	8	8	526
Amortissements	11,12	2.055	4.884
Réduction de valeur		-	-
Dotation aux / (reprise de) provisions pour créances douteuses		-	-
Dotation aux / (reprise de) autres provisions		64	-
Paiements fondés sur des actions		-	-
(Plus) / Moins-value sur cession d'actifs	7	9.336	249
Effets de la procédure de PRJ	7,15	(7.025)	-
Gain sur cession de participation		-	(7.517)
<b>Flux de trésorerie avant les variations des éléments du besoin en fonds de roulement</b>		<b>(5.816)</b>	<b>(5.380)</b>
Diminution / (augmentation) des créances commerciales et autres créances		2.243	(12.759)
Augmentation / (diminution) des dettes commerciales et autres dettes		1.578	19.096
Diminution / (augmentation) des autres débiteurs et créditeurs		533	127
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>4.354</b>	<b>6.464</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>(1.462)</b>	<b>1.084</b>
Intérêts reçus		-	28
Impôts sur le résultat payés		(2)	-
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles</b>		<b>(1.464)</b>	<b>1.112</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	11,12	(15)	(2.921)
Acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise		-	-
Productions immobilisées	11	(1.308)	(2.779)
Garanties données		(6)	200
Encaissement de créances sur ex-STOREVER (post cession)		-	817
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Variation d'actifs financiers en lien avec des acquisitions	15	2.758	-
Variation provenant de l'abandon d'activité		-	-
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>1.429</b>	<b>(4.683)</b>
<b>Activités de financement</b>			
Emission de nouvelles actions		-	-
Acquisitions de participations ne donnant pas de contrôle		0	0
Acquisition / cession d'actions propres		48	(67)
Souscription d'emprunts	15	1.000	4.195
Emission d'emprunt convertible		-	-
Remboursement d'emprunts	15	(424)	(18)
Remboursement de dettes location financement	15	(268)	(601)
Intérêts payés	15	(494)	(2.403)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>(138)</b>	<b>1.106</b>
<b>Variation nette de la trésorerie</b>		<b>(173)</b>	<b>(2.465)</b>
Effet de la variation des taux de change		-	59
<b>Trésorerie nette à l'ouverture</b>	17	<b>403</b>	<b>2.809</b>
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	17	<b>229</b>	<b>403</b>

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

Llama Group SA disposait d'un solde de trésorerie de 229 k EUR au 31 décembre 2023. Comme le prévoient les termes du SPA signé en décembre 2022 avec Azerion pour la vente du pôle Targetspot, Llama Group SA a reçu le 31 janvier 2024 un montant de 1.978 k EUR qui correspond au paiement de la troisième tranche en numéraire.

Toujours selon les termes du SPA, Llama Group SA dispose encore à la date de clôture des comptes 2023 d'environ 1,5 M d'actions Azerion. La grande majorité de ces actions sont gagés en faveur d'un créancier obligataire. Toutes ces actions Azerion sont également assorties d'une garantie de cours pouvant aller jusqu'à 5.054 k EUR. En plus de ces actifs financiers, Llama Group SA est également activement à la recherche de nouveaux financements qui devraient faciliter la finalisation technique d'une version commercialisable de la plateforme Winamp ainsi que son lancement commercial qui est prévu dans la courant de l'année 2024. Le travail des équipes de ventes des derniers mois devrait permettre également la croissance des ventes des produits Jamendo et de Hotmix.

Il faut également noter que le montant de € 2.758 k de la ligne « variation d'actifs financiers en lien avec des acquisitions » correspond à la rémunération de la vente d'une partie des titres Azerion en 2023.

## ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ

Llama Group										
Etat de variations des capitaux propres consolidés										
(en milliers d'euros)	Notes	Capital social	Primes d'émission	Actions propres	Composante capitaux propres de la dette convertible	Réserves et résultat consolidés	Ecart de conversion	Capitaux propres - Part du groupe	Participation ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>Situation au 31 décembre 2022</b>		<b>28.809</b>	<b>8.679</b>	<b>(63)</b>	<b>556</b>	<b>(28.076)</b>	<b>3</b>	<b>9.908</b>	<b>(18)</b>	<b>9.890</b>
Correction de la réserve d'ouverture (erreur du passé)		-	-	-	-	46	(3)	43	1	44
<b>Situation retraitée au 31 décembre 2022</b>		<b>28.809</b>	<b>8.679</b>	<b>(63)</b>	<b>556</b>	<b>(28.030)</b>	<b>-</b>	<b>9.951</b>	<b>(17)</b>	<b>9.934</b>
Résultat de l'exercice		-	-	-	-	(10.719)	-	(10.719)	(21)	(10.740)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat global de l'exercice		-	-	-	-	(10.719)	-	(10.719)	(21)	(10.740)
Corrections des participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital - conversion d'obligations convertibles	18	1.050	1.623	-	(173)	-	▶	2.500	-	2.500
Emission emprunt convertible 8 M EUR		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de transaction liés à l'IPO		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres augmentations de capital		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rachat d'actions propres		-	-	63	-	-	-	63	-	63
Conversion / PRJ	15	-	-	-	(307)	-	▶	(307)	-	(307)
<b>Situation au 31 décembre 2023</b>		<b>29.859</b>	<b>10.302</b>	<b>-</b>	<b>76</b>	<b>(38.749)</b>	<b>-</b>	<b>1.488</b>	<b>(38)</b>	<b>1.451</b>

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés



## ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### 1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Audiovalley SA renommé Llama Group SA depuis janvier 2023 suite à la vente du pôle d'activité Targetspot fin 2022 au groupe néerlandais Azerion Group SA est une société anonyme de droit belge. Son siège social est situé au 451, Route de Lennik à 1070 Bruxelles (Anderlecht) en Belgique. Llama Group est coté sur Euronext Paris et Euronext Bruxelles.

Llama Group est un acteur spécialisé dans le domaine de l'audio digital positionné qui se concentre, depuis fin 2022 et la vente du pôle Targetspot, sur sa plateforme musicale Winamp et ses entités Bridger, Hotmix et Jamendo.

Les états financiers consolidés audités de l'année 2023 de Llama Group SA et ses filiales présentent la situation comptable (collectivement nommé 'le Groupe') exprimés en milliers d'euro.

## 2. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (« IFRS ») publiées par le conseil des Normes Comptables Internationales (« IASB »), et telles qu'adoptées par l'Union Européenne en date du 31 décembre 2023 (collectivement « IFRS »). Llama Group n'a pas appliqué par anticipation de nouvelles dispositions IFRS qui n'étaient pas encore entrées en vigueur en 2023.

### 2.1 BASE DE PRÉPARATION

Ces comptes consolidés condensés semestriels ont été clos le 31 décembre 2023.

Les règles et les méthodes comptables retenues par le groupe au 31 décembre 2023 sont identiques à celles retenues dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés du groupe au 31 décembre 2022 et décrites au paragraphe 2 de ces derniers.

### 2.2 BASE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés intègrent les états financiers de Llama Group SA et de ses filiales (collectivement, « le Groupe ») après élimination des rubriques et transactions intragroupe. Le Groupe clôture ses comptes annuels au 31 décembre 2023. Sauf indication contraire, toute information financière incluse dans ces états financiers a été exprimée en euro et a été arrondie au millier le plus proche.

Les filiales acquises sont consolidées dans les états financiers du groupe à compter de la date de leur prise de contrôle. Toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle défini par la norme IFRS 10 est fondé sur les trois critères suivants à remplir simultanément afin de conclure à l'exercice du contrôle par la société mère :

- La société mère détient le pouvoir sur la filiale lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, à savoir les activités ayant une incidence importante sur les rendements de la filiale ;
- La société mère est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale qui peuvent varier selon la performance de celle-ci ;
- La société mère a la capacité d'exercer son pouvoir afin d'influer sur les rendements. Un pouvoir qui ne conduirait pas à cette influence ne pourrait pas être qualifié de contrôle.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels sont pris en compte. Le contrôle est présumé, lorsque Llama Group détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote (ce qui n'équivaut pas nécessairement à la participation économique), excepté dans les cas où il peut être démontré que cette participation n'entraîne pas le contrôle.

Si nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables soient en conformité avec les méthodes comptables du Groupe. Tous les actifs et passifs intra-groupe, les capitaux propres, les revenus, les charges et les flux de trésorerie liés aux transactions entre les membres du Groupe sont éliminés intégralement lors de la consolidation.

Les transactions réalisées avec des participations ne donnant pas le contrôle sont traitées de la même manière que des transactions réalisées avec les porteurs de capitaux propres de l'entreprise. En cas de modification de la quote-part des capitaux propres des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, le Groupe doit

ajuster les valeurs comptables des participations ne donnant pas le contrôle pour refléter la modification des participations respectives dans la filiale. Pour les acquisitions effectuées avec des participations ne donnant pas le contrôle, tout écart entre la contrepartie payée et la part correspondante acquise de la valeur comptable de l'actif net de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres. En cas de cession ne se traduisant pas par la perte de contrôle à des participations ne donnant pas le contrôle, les profits ou pertes de cession sont également comptabilisés en capitaux propres.

Si le groupe perd le contrôle d'une filiale, tous les actifs (incluant le goodwill) et les passifs, la participation ne donnant pas le contrôle et les autres composantes des capitaux propres y afférents sont décomptabilisés. Le gain ou la perte résultant de la cession est comptabilisé en compte de résultats consolidé. Les montants précédemment comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global en autres éléments du résultat global, y compris les écarts de conversion antérieurs, sont réinsérés dans le compte de résultats consolidé, à la date à laquelle le contrôle est perdu. Si une participation est maintenue dans la filiale cédée, elle est comptabilisée à sa juste valeur.

### 2.3 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation les plus importantes pour la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-dessous.

#### REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode comptable de l'acquisition à la date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés de la manière suivante :

- Les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition ;
- Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires) sont évaluées soit à leur juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises ;
- Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés ;
- Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition (ou ci-après « Goodwill ») correspond à la différence entre :

- La juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (tous gains ou pertes résultant de cette réévaluation sont comptabilisés en compte de résultats) ;
- Le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Conformément à IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, le goodwill est comptabilisé au coût et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle et lorsqu'il y a une indication que l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté, risque d'être déprécié.

Lors de la cession d'une filiale, le montant de goodwill qui lui est attribuable est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Quand le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie et qu'une partie de l'activité à l'intérieur de cette unité est vendue, le goodwill associé à l'activité cédée est inclus dans la valeur comptable de l'opération

lors de la détermination du gain ou de la perte de l'opération. Les goodwill cédés dans ces circonstances sont évalués en fonction des valeurs relatives de l'activité cédée et de la partie de l'unité génératrice de trésorerie retenue.

La valeur comptable des goodwill relatifs aux entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans la valeur comptable de la participation dans ces entreprises associées et coentreprises.

#### CLASSIFICATION : COURANT ET NON-COURANT

L'entité présente séparément dans l'état de la situation financière les actifs courants et non-courants et les passifs courants et non courants. L'entité classe un actif en tant qu'actif courant lorsque :

- Elle s'attend à réaliser l'actif ou qu'elle entend le vendre ou le consommer dans son cycle d'exploitation normal ;
- Elle détient l'actif principalement à des fins de transaction ;
- Elle s'attend à réaliser cet actif dans les douze mois suivant la date de clôture ;
- L'actif se compose de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, sauf s'il ne peut être échangé ou utilisé pour régler un passif pendant au moins douze mois après la date de clôture.

L'entité classe tous les autres actifs en actifs non-courants ;

L'entité classe un passif en tant que passif courant lorsque :

- Elle s'attend à régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal ;
- Elle détient le passif principalement à des fins de transaction ;
- Le passif doit être réglé dans les douze mois suivant la date de clôture ;
- L'entité ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture. Les termes d'un passif qui pourraient, au gré de la contrepartie, résulter en son règlement par l'émission d'instruments de capitaux propres n'affectent pas son classement.

L'entité classe tous les autres passifs en tant que passifs non-courants.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont classés en actifs et passifs non-courants.

#### MESURE DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. L'évaluation d'une juste valeur suppose que la transaction pour la vente de l'actif ou le transfert du passif a lieu :

- Soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif ;
- Soit, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Tous les actifs et les passifs pour lesquels la juste valeur est mesurée ou divulguée dans les états financiers sont classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

- Niveau 1 : Juste valeur fondée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : Juste valeur fondée sur des données de marché observables autres que les prix cotés visés au Niveau 1 ;
- Niveau 3 : Juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation utilisant des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché.

#### PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DES CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Le Groupe comptabilise ses produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients lorsque le contrôle des services est transféré au client pour un montant qui reflète la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces services.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, tenant compte des modalités de paiement définies contractuellement et excluant toute taxes ou droits. Le Groupe évalue les contrats de revenus en fonction des critères spécifiques afin de déterminer s'il agit à titre de principal ou de mandataire. Le Groupe a déterminé qu'il agit en tant que principal dans tous ses accords de revenus.

Le Groupe comptabilise les produits des services à l'avancement selon des obligations de performance conformes à l'IFRS 15, car le client reçoit et consomme simultanément les avantages qui lui sont fournis. Le Groupe utilise la méthode des « inputs » pour mesurer l'avancement des services car il existe une relation directe entre l'effort du Groupe et le transfert du service au client. Dès lors, le revenu des ventes de licence de musique est reconnu au moment du transfert de la licence vers le client.

Les prestations de services concernent principalement :

- La vente d'abonnements Créateurs et fans pour la division Winamp ;
- La vente de licences musicales pour la division Jamendo ;
- Gestion des droits d'auteur musicaux pour la division Bridger ;
- La vente d'abonnements premium pour la division Hotmix.
- La vente d'insertions publicitaires (impressions) sur supports digitaux (radios et plateformes) pour le pôle Targetspot selon deux modèles :
  - o Modèle direct : vente directement à des annonceurs, dans quel cas, le montant des produits est celui contractuellement convenu avec l'annonceur.
  - o Modèle indirect : vente via des agences ou régies qui gèrent un portefeuille d'annonceurs, dans quel cas, le montant des produits est celui contractuellement convenu avec l'agence ou régie, (qui est net de la commission d'agence).

## MONNAIES ÉTRANGÈRES

### TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en compte de résultats de la période à l'exception des écarts sur la conversion des emprunts en monnaies étrangères qui constituent une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ceux-ci sont directement imputés sur le résultat global directement en capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction. Les éléments non monétaires en monnaies étrangères qui sont évalués à la juste valeur doivent être convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée.

### ÉTATS FINANCIERS LIBELLÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers des filiales, coentreprises ou sociétés associées dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de la période pour le bilan et au taux de change moyen pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les différences de change générées sont comptabilisées en « autres éléments du résultat global » en capitaux propres, à la rubrique « écarts de conversion ».

Le taux de change principal qui a été utilisé pour la préparation des états financiers est:

(en euro)	Taux de change à la clôture		Taux de change moyen	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
1 USD	N/A	0,9326	N/A	0,9486
1 GBP	N/A	1,1278	N/A	1,1728

Depuis la vente du pôle Targetspot au groupe néerlandais Azerion fin 2022, toutes les entités du groupe utilisent l'Euro comme monnaie fonctionnelle.

### GOODWILL

Le goodwill est évalué au coût (lors de l'allocation du prix du regroupement d'entreprises), diminué du cumul des pertes de valeur. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill est irréversible. Voir ci-dessous la politique comptable sur les pertes de valeur des actifs non financiers.

S'agissant des entreprises mises en équivalence, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation. En cas de dépréciation, c'est la totalité de la participation, et non uniquement le goodwill, qui est dépréciée. Cette perte de valeur comptabilisée au titre de la participation est réversible.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Après sa comptabilisation initiale, une immobilisation incorporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les actifs à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amortis mais soumis chaque année à un test de dépréciation. Une immobilisation incorporelle est considérée comme ayant une durée d'utilité indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère pour l'entité des entrées nettes de trésorerie.

Un amortissement est constaté pour les actifs dont la durée d'utilité est définie. L'amortissement commence dès que l'actif est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'il se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir être exploité de la manière prévue par la direction. Le mode d'amortissement utilisé reflète le rythme selon lequel le Groupe prévoit de consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif. Les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle qui n'est pas amortie doit être réexaminée à chaque période pour déterminer si les événements et circonstances continuent de justifier l'appréciation de durée d'utilité indéterminée concernant cet actif. Si ce n'est pas le cas, le changement d'appréciation de la durée d'utilité d'indéterminée à déterminée doit être comptabilisé comme un changement d'estimation comptable.

La politique appliquée aux actifs incorporels du Groupe consiste en un amortissement selon le mode linéaire en retenant les durées d'utilités estimées comme suite :

Goodwill:	Durée d'utilité indéfinie
Frais de développement:	5 ans
Brevets, et autres droits:	3 ans
Logiciel:	3 ans
Technologies:	10 ans à 15 ans (voir notes 5, 11)

Le profit ou la perte résultant de la cession ou de la mise au rebut d'une immobilisation incorporelle doit être déterminé comme la différence entre le produit net de sortie, le cas échéant, et la valeur comptable de l'actif. Il doit être comptabilisé en résultat net lors de la sortie de l'actif.

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DÉVELOPPÉES À L'INTERNE (PRODUCTION IMMOBILISÉE)

Les dépenses de développement doivent être activées lorsque les conditions suivantes sont remplies par l'entité:

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente
- Son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre
- Sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle
- L'entité sait démontrer la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables

Pendant la période de développement, l'actif est soumis, annuellement, à un test de dépréciation.

#### TECHNOLOGIES

Les technologies comprennent des développements internes.

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles cumulées. Le coût d'acquisition inclut tous les coûts directs ainsi que tous les coûts nécessaires pour mettre l'actif en état de marche. Lorsque des parties significatives d'immobilisations corporelles doivent être remplacées à des intervalles réguliers, le Groupe comptabilise ces parties en tant qu'actifs individuels ayant des durées d'utilité spécifiques et les amortit en conséquence.

De même, l'entreprise comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût d'un remplacement partiel au moment où ce coût est encouru, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. Tous les autres coûts sont comptabilisés en charge lors de leur occurrence.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilité estimée des actifs comme suit:

Matériel roulant:	2 ans
Equipements et mobiliers	3 à 10 ans
Agencements et aménagememnts	10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 ans

La valeur résiduelle, la durée d'utilité et les modes d'amortissement des immobilisations corporelles sont révisées au moins à chaque fin d'exercice et ajusté de manière prospective, le cas échéant.

#### COMPTABILISATION DES CONTRATS DE LOCATION

Le Groupe possède des contrats de location pour des locations de bureaux et pour du matériel roulant. Au début d'un contrat, le Groupe évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps et moyennant une contrepartie. Le Groupe n'a pas de contrat de location en tant que bailleur.

#### DROITS D'UTILISATION

Le Groupe comptabilise des droits d'utilisation à la date de début du contrat de location (c'est-à-dire la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible pour être utilisé). Les droits d'utilisation sont mesurés à leur prix d'acquisition, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur, et ils sont ajustés en fonction de toute

réévaluation des dettes locatives. Le coût des droits d'utilisation comprend le montant comptabilisé pour le passif locatif, les coûts directs initiaux encourus et les paiements locatifs effectués au plus tard à la date de début, moins les avantages reçus. À moins que le Groupe soit raisonnablement certain d'obtenir la propriété de l'actif loué au terme de la période de location, les droits d'utilisation comptabilisés sont amortis de façon linéaire sur la durée d'utilité ou sur la période de location, selon celle qui est la plus courte. Les droits d'utilisation font l'objet d'une dépréciation.

#### DETTES LOCATIVES

À la date de début du contrat de location, le Groupe a comptabilisé des dettes locatives évaluées à la valeur actuelle des paiements locatifs devant être effectués durant la période de location. Les paiements locatifs englobent les paiements fixes (càd les paiements fixes par essence), moins les avantages à recevoir, les paiements locatifs variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux et les montants dont le paiement est attendu en vertu des garanties de valeur résiduelle. Les paiements locatifs comprennent également le prix d'exercice d'une option d'achat dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain et les paiements liés aux pénalités pour résiliation du contrat de location, si la période de location reflète l'exercice par le Groupe de l'option de résilier le contrat. Les paiements locatifs variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés au titre de charges durant la période pendant laquelle l'événement ou la condition déclenchant le paiement se produit.

Lorsqu'il calcule la valeur actuelle des paiements locatifs, et si le taux d'intérêt implicite dans le contrat de location n'est pas aisément déterminable, le Groupe utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début de la location. Après la date de début, le montant des passifs locatifs est majoré afin de traduire la capitalisation des intérêts et réduit des paiements locatifs effectués. De plus, la valeur comptable des dettes locatives est réévaluée lorsqu'une modification ou un changement intervient dans la période de location, dans les paiements locatifs fixes par essence ou dans l'évaluation d'achat de l'actif sous-jacent.

#### CONTRATS DE LOCATION DE COURTE DURÉE ET CONTRATS DE LOCATION PORTANT SUR DES ACTIFS DE FAIBLE VALEUR

Le Groupe applique l'exemption de comptabilisation des contrats de location de courte durée à ses contrats de location de machines et d'outillage (c'est-à-dire les contrats de location dont la période de location est de 12 mois au plus à compter de la date de début et qui n'incluent pas d'option d'achat). Il applique également l'exemption de comptabilisation des contrats de location portant sur des actifs de faible valeur aux contrats de location d'équipement de bureau considérés comme étant de faible valeur (soit moins de 5.000 EUR). Les paiements locatifs sur les contrats de location de courte durée et les contrats de location portant sur des actifs de faible valeur sont comptabilisés au titre de charge de façon linéaire sur la période de location.



### PERTE DE VALEUR DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le Groupe analyse au moins une fois par an la valeur comptable de ses actifs corporels et incorporels à durée de vie déterminée, afin d'apprécier s'il existe un indice quelconque de perte de valeur, notamment en cas d'apparition d'indicateurs de performances défavorables. Si un tel indice existe, un test de dépréciation doit être réalisé. Il consiste à comparer la valeur recouvrable à la valeur nette comptable des actifs correspondants.

La valeur recouvrable des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée est estimée à chaque date de clôture annuelle, indépendamment de tout indice de perte de valeur. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée en résultat. Lorsqu'elle porte sur un goodwill, la perte de valeur est définitive et ne peut être reprise au cours d'une période ultérieure.

Dans le cas où il n'est pas possible ou pertinent d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, l'estimation est réalisée au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle cet actif appartient. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée de celles déterminées au travers des deux méthodes suivantes:

- La valeur d'utilité calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés générés par l'actif testé ou par l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle il appartient ;
- La juste valeur diminuée des coûts de la vente calculée selon la méthode des comparables boursiers ou à défaut par référence à des valeurs de transaction récentes sur des actifs comparables.

Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des prévisions qui ressortent des derniers budgets-plans internes disponibles qui couvrent généralement une période de cinq ans. Au-delà de cette période, il est fait application d'un taux de croissance à long terme spécifique à l'activité. Ce processus requiert l'utilisation d'hypothèses clés et d'appréciations pour déterminer les tendances des marchés sur lesquels le Groupe exerce ses activités. Les flux de trésorerie futurs réels peuvent par conséquent différer des flux prévisionnels estimés tels qu'utilisés pour calculer la valeur d'utilité.

Les taux d'actualisation utilisés sont des taux après impôt, propres à chacune des activités, et sont appliqués à des flux de trésorerie après impôt.

### ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, qui correspond généralement au prix payé, c'est-à-dire le coût d'acquisition incluant les frais d'acquisition liés. Par la suite, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti selon la catégorie d'actif financier à laquelle ils appartiennent.

### EVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

Ces actifs comprennent les actifs disponibles à la vente, les instruments financiers dérivés dont la valeur est positive et d'autres actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) et du compte de résultat.

#### I. ACTIFS FINANCIERS MESURES A LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RESULTAT

Les autres actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent principalement des actifs détenus à des fins de transaction que Llama Group a l'intention de revendre dans un terme proche (valeur mobilière de placement notamment). Les gains et pertes latents sur ces actifs sont comptabilisés en « autres charges et produits financiers ». Ces instruments ne sont pas sujets à des tests de réduction de valeur (pas de calcul de perte de crédit attendues).

#### II. ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti comprennent les prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à leur échéance. À chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

### DÉCOMPTABILISATION

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ont expiré.

### DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

À chaque date de clôture, le Groupe évalue s'il existe un indice que ses actifs financiers se sont dépréciés. Le Groupe utilise la méthode simplifiée pour évaluer la perte de valeur de ses créances clients et autres actifs détenus jusqu'à leur échéance, car ces actifs financiers ne comportent pas de composante financement importante selon la définition qu'en donne IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Par conséquent, le Groupe ne cherche pas à déterminer si le risque de crédit de ces instruments a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Le Groupe comptabilise plutôt une correction de valeur au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à chaque date de clôture. Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus selon les termes du contrat et le total des flux.

Le Groupe a mis au point une matrice de calcul fondée sur l'historique de ses pertes de crédit, ajusté pour prendre en compte de manière prospective des facteurs propres à la contrepartie et l'état général de l'économie. Les pertes de valeur et les reprises subséquentes sont comptabilisées en résultat au montant requis pour que la correction de valeur à la date de clôture corresponde au montant qui doit être comptabilisé en fonction de la politique ci-dessus.

Les actifs financiers soumis à ces règles d'évaluation décrites ici sont les actifs financiers évalués aux coûts amortis, les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les créances commerciales.

### CRÉANCES CLIENTS

Les créances clients sont initialement comptabilisées à la juste valeur ; celle-ci correspond en général à la valeur nominale. Les taux de pertes attendues sont décrites dans la note dépréciation d'actifs financiers.

### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et dépôts à vue, les dépôts et prêts dont l'échéancier de remboursement est inférieur à trois mois, les valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur et qui peuvent être aisément converties en disponibilités (cas des SICAV monétaires notamment); elles sont comptabilisées à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Les placements en actions et obligations ainsi que les dépôts et prêts à échéance supérieure à trois mois sont exclus de la trésorerie et présentés au bilan dans le poste « Actifs financiers ».

### PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers comprennent les emprunts obligataires et bancaires, ainsi que d'autres emprunts divers (y compris les billets de trésorerie et les obligations locatives) et les intérêts courus afférents, les découverts bancaires et les instruments financiers dérivés dont la valeur est positive.

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée des frais directement attribuables à ces emprunts, puis au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux correspond au taux de rendement interne qui permet d'actualiser la série de flux de trésorerie attendus sur la durée de l'emprunt. En cas de changement des flux de trésorerie futurs attendus (par exemple, remboursement anticipé non prévu initialement), le coût amorti est ajusté par contrepartie du résultat pour refléter la valeur des nouveaux flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception des instruments financiers dérivés qui font, quant à eux, l'objet d'une évaluation à la juste valeur.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

#### EMPRUNTS OBLIGATAIRES NON CONVERTIBLE

##### DÉCOMPTABILISATION

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation qui en découle est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire

##### DETTES CONVERTIBLES

Les dettes convertibles sont des instruments composés, comprenant un élément de passif et un élément de capitaux propres. A la date d'émission, la juste valeur de l'élément de passif est estimée en utilisant le taux d'intérêt du marché en vigueur pour des dettes similaires non convertibles. La différence entre le produit de l'émission de la dette convertible et la juste valeur de l'élément de passif de l'instrument représente la valeur de l'option incorporée de convertir la dette en capitaux propres du Groupe et est comptabilisée dans les capitaux propres. L'élément de passif financier est évalué au coût amorti jusqu'à son extinction, lors de sa conversion ou de son rachat et est classé en "Dettes" au bilan. La valeur comptable de l'option de conversion incorporée n'est pas réévaluée au cours des années ultérieures.

##### PROVISIONS

Une provision est reconnue uniquement lorsque le Groupe a une obligation actuelle (légale ou implicite) d'effectuer des dépenses en vertu d'un événement passé, il est probable que la dépense sera effectuée, et le montant de l'obligation peut être évalué de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, la provision est évaluée sur base actualisée, en utilisant un taux avant impôts reflétant les appréciations courantes par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques spécifiques à ce passif. L'impact du passage du temps sur la provision est présenté en « charges financières ».

##### PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS

Des options de souscription d'actions donnant accès au capital de filiale ont été accordées à certains dirigeants et salariés du Groupe. Ces rémunérations fondées sur des instruments de capitaux sont comptabilisées comme des charges de personnel avec une augmentation correspondante des capitaux propres sur la période au cours de laquelle le service est, le cas échéant, les conditions de performance sont remplies (la période d'acquisition).

Les options de souscription d'actions sont comptabilisées initialement à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf lorsque cette juste valeur ne peut être estimée de manière fiable. Dans ce cas, elles sont comptabilisées à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, évalués à la date à laquelle l'entreprise obtient les biens ou à laquelle le tiers fournit le service.

##### IMPÔTS

##### IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat sauf s'il concerne des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est également comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

##### IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires qui apparaissent lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. En cas de changement de taux d'impôt,

les impositions différées sont ajustées au nouveau taux en vigueur sur l'exercice où le changement est connu et l'ajustement imputé en compte de résultat (méthode du report variable). Les impôts différés sont calculés en application des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront sur les exercices probables au cours desquels les différences temporaires s'inverseront. Conformément à la norme IAS 12, *Impôts sur les résultats*, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Au niveau de chaque entité fiscale (société ou groupe de sociétés adhérentes à un régime d'intégration fiscale), les actifs d'impôts différés sur différences temporaires et ceux attachés aux crédits d'impôt et déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que lorsque leur utilisation est probable dans un futur prévisible. En règle générale, le montant des actifs d'impôt comptabilisé dans les entités fiscales disposant de déficits reportables est plafonné au montant des impôts des trois prochains exercices, tel qu'estimé à partir des prévisions de résultats contenues dans les budgets plans établis en fin d'exercice.

Pour les titres mis en équivalence et dans la mesure où l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale représente les résultats accumulés non distribués depuis la date d'acquisition, l'impôt différé est calculé par application du taux d'imposition qui sera supporté par le Groupe lors de la distribution de ces résultats.

Les impôts différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils sont générés par des opérations directement enregistrées en capitaux propres auquel cas ils suivent le même traitement comptable.

#### 2.4. HYPOTHESE DE CONTINUITE EXPLOITATION

Llama Group SA disposait d'un solde de trésorerie de 229 k EUR au 31 décembre 2023. Comme le prévoient les termes du SPA signé en décembre 2022 avec Azerion pour la vente du pôle Targetspot, Llama Group SA a reçu le 31 janvier 2024 un montant de 1.978 k EUR qui correspond au paiement de la troisième tranche en numéraire.

Toujours selon les termes du SPA, Llama Group SA dispose encore à la date de clôture des comptes 2023 d'environ 1,5 M d'actions Azerion. La grande majorité de ces actions sont gagés en faveur d'un créancier obligataire. Toutes ces actions Azerion sont également assorties d'une garantie de cours pouvant aller jusqu'à 5.054 k EUR. En plus de ces actifs financiers, Llama Group SA est également activement à la recherche de nouveaux financements qui devraient faciliter la finalisation technique d'une version commercialisable de la plateforme Winamp ainsi que son lancement commercial qui est prévu dans la courant de l'année 2024. Le travail des équipes de ventes des derniers mois devrait permettre également la croissance des ventes des produits Jamendo et de Hotmix.

En conclusion, la direction estime sur base de ce qui précède que le financement nécessaire à la continuité des activités pour les 12 prochains mois a des chances raisonnables d'aboutir dans le courant de l'année 2024. Néanmoins, les besoins de financement mentionnés ci-dessus combinés au degré d'avancement inachevé des démarches et aux incertitudes liées au déploiement commercial du pôle Winamp, indiquent qu'il existe une incertitude importante susceptible de susciter des doutes significatifs sur la capacité du groupe de poursuivre son activité.

Les comptes au 31 décembre 2023 ont été préparés sur base du principe de continuité.

#### 2.5. NOUVELLES NORMES IFRS APPLIQUÉES PAR LE GROUPE

Les nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC et les amendements des anciennes normes et interprétations, s'appliquant pour la première fois en 2023, n'ont pas eu un impact direct significatif sur les chiffres rapportés par le Groupe.

Normes et interprétation	Thème	Date d'entrée en vigueur
Amendements à IAS 1	<i>Présentation des états financiers</i> – Classement des passifs en tant que passifs courants et non-courant	1 <sup>er</sup> janvier 2023
Amendements à IAS 8	<i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i> – Définition du terme « significatif »	1 <sup>er</sup> janvier 2023
Amendements à IAS 12	<i>Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction</i> – Impôts sur le résultat	1 <sup>er</sup> janvier 2023
Amendements à IAS 12	<i>Réforme fiscale internationale - Modèle de règles du Pilier 2</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2023
IFRS 9	<i>Application Instruments Financiers</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2023
IFRS 17	<i>Contrats d'Assurances</i> : Application initiale à IFRS 17	1 <sup>er</sup> janvier 2023

## 2.6 NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Les normes et interprétations qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur, à la date de publication des états financiers du groupe, sont décrites ci-dessous. Le groupe a l'intention d'appliquer ces normes et interprétations, le cas échéant, à partir de leur date d'application.

Normes et interprétation	Thème	Date d'entrée en vigueur
Amendements à IAS 1	<i>Présentation des états financiers</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2024
Amendements à IFRS 16	<i>Contrats de location</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2024
Amendements à IAS 7	Tableau de flux de trésorerie	1 <sup>er</sup> janvier 2024
Amendements à IAS 21	Amendements à IAS 21 l'effet des variations des cours des monnaies étrangères: absence de convertibilité	1 <sup>er</sup> janvier 2025

Le Groupe n'a pas adopté par anticipation ces normes et interprétations nouvelles ou amendées. Le Groupe poursuit son analyse de l'impact éventuel de ces nouvelles normes et interprétations. L'application future des normes et interprétations nouvelles ou amendées dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2024 ne devrait pas avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés.

### 3. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS SIGNIFICATIFS

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS requiert du management le recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et des montants des actifs, des passifs, des produits et des charges, et qui contiennent par nature un certain degré d'incertitude. Ces estimations sont basées sur l'expérience et sur des hypothèses que le Groupe estime raisonnables en fonction des circonstances. Par définition, les résultats réels pourraient être et seront différents de ces estimations. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées pendant la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et au cours de toutes les périodes futures concernées.

Les principales hypothèses concernant l'avenir et les autres sources clés d'incertitude des estimations à la date de clôture, qui comportent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice, sont décrites ci-dessous. Le Groupe a basé ses hypothèses et estimations sur les paramètres disponibles lors de la préparation des états financiers consolidés. Toutefois, les circonstances et hypothèses existantes concernant les développements futurs peuvent changer en raison de changements du marché ou de circonstances indépendantes de la volonté du Groupe. De tels changements sont reflétés dans les hypothèses lorsqu'elles se produisent.

Les principales estimations et appréciations retenues concernent :

#### *DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS*

L'évaluation et la valeur recouvrable des goodwill et des immobilisations incorporelles : Le test de dépréciation du groupe à l'égard du goodwill se fonde sur les estimations en interne de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et recourt à des modèles d'évaluation comme la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses sur lesquelles la direction a fondé sa détermination de la juste valeur diminuée des coûts de sortie comprennent les estimations visant les taux de croissance, les taux d'actualisation et les taux d'impôt. Lorsque les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation, la détermination de la valeur recouvrable des actifs exige que la direction recoure à des estimations, facteur qui peut avoir une incidence significative sur les valeurs respectives et, en fin de compte, sur le montant de toute dépréciation. Comme il s'agit d'estimation, il peut s'avérer que les flux effectivement dégagés sur ces actifs diffèrent sensiblement des projections initiales.

#### *RECOUVRABILITÉ DE L'ACTIF D'IMPÔT DIFFÉRÉ*

Des actifs d'impôts différés ne sont reconnus que lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour y imputer les différences temporelles déductibles existantes au cours d'exercices futurs, par exemple celles résultant de pertes fiscales récupérables. Pour apprécier la probabilité de réalisation d'un bénéfice imposable disponible, il est notamment tenu compte de l'historique des résultats des exercices précédents, des prévisions de résultats futurs, des éléments non récurrents qui ne seraient pas susceptibles de se renouveler à l'avenir et de la stratégie fiscale. De ce fait, l'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ses déficits reportables repose sur une part de jugement important. Si les résultats fiscaux futurs du groupe s'avéraient sensiblement différents de ceux anticipés, le groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la hausse ou à la baisse la valeur comptable des actifs d'impôt différé, ce qui pourrait avoir un effet significatif sur le bilan et le résultat du groupe.

#### *TRANSACTION DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS*

L'estimation de la juste valeur des transactions dont le paiement est fondé sur des actions nécessite la détermination du modèle d'évaluation le plus approprié, qui dépend des termes et conditions de la convention. Cette estimation exige également de déterminer les intrants les plus appropriés au modèle d'évaluation, y compris la durée de vie prévue de l'option d'achat d'actions ou du droit d'appréciation, la volatilité et le rendement en dividendes et de formuler des hypothèses à leur sujet.

#### *HYPOTHÈSE DE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION*

Les états financiers sont préparés selon l'hypothèse que le Groupe est en situation de continuité d'exploitation et poursuivra ses activités dans un avenir prévisible. Ainsi il est supposé que le Groupe n'a ni l'intention, ni la nécessité de mettre fin à ses activités, ni de réduire de façon importante la taille de ses activités. Une description détaillée de la situation est expliquée dans le chapitre « Principaux Risques et Incertitudes »

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du Groupe fait usage de jugements pour définir et appliquer les principes et méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- Présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- Traduisent la réalité économique des transactions ;
- Sont complets dans tous leurs aspects significatifs.

#### 4. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8 *Segments opérationnels*, l'information par segment opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe. Les informations données par segment opérationnel se basent sur les informations internes utilisées par le principal décideur opérationnel du Groupe en vue de prendre des décisions en matière d'allocation de ressources et d'évaluation de la performance des segments. Le principal décideur opérationnel du Groupe est le conseil d'administration.

Les principales activités des métiers de Llama Group sont regroupées au sein d'un seul secteur opérationnel suite à la vente du pôle Targetspot fin décembre 2022:

- **Winamp:** La mission de Winamp est de responsabiliser les créateurs et les fans, de leur donner plus de contrôle et de transparence sur la propriété et l'utilisation de leur musique, tout en offrant la meilleure expérience d'écoute en ligne. Winamp offrira aux créateurs de nouvelles opportunités et de nouvelles façons d'interagir avec leur public. L'ambition est de démarrer une nouvelle ère du business model/économie de la musique en ayant à nouveau un contact direct entre les deux parties incluant divers services tels que Fanzone, Distribution, Licensing, Right management, etc.

Le conseil d'administration a conclu que le lecteur des états financiers du Groupe bénéficierait de la distinction des activités opérationnelles des autres activités et a dès lors décidé de publier séparément les activités corporate du Groupe dans la colonne "Corporate". Les transactions inter-secteurs sont généralement réalisées sur la base de conditions de marché.

Le conseil d'administration examine en interne la performance des secteurs du Groupe sur base d'un certain nombre de mesures dont les plus importantes sont le chiffre d'affaires, la marge brute, le résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciations et l'EBITDA. L'EBITDA est calculé comme le résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciations majoré des autres produits et charges non courants.



Les résultats des segments et la réconciliation vers le résultat opérationnel pour les exercices clôturés le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 sont respectivement détaillés ci-après :

31/12/2023			
(en milliers d'euros)	Winamp	Corporate	Total
Chiffre d'affaires	1.891	-	1.891
Coûts des ventes	(822)	-	(822)
<b>Marge brute</b>	<b>1.069</b>	<b>-</b>	<b>1.069</b>
Charges de personnel	(1.862)	(196)	(2.058)
Autres charges administratives et commerciales	(4.185)	(531)	(4.716)
Autres Charges / produits opérationnels	(117)	(58)	(176)
<b>Résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciations</b>	<b>(5.095)</b>	<b>(785)</b>	<b>(5.881)</b>
Autres produits	747	(3.058)	(2.311)
<b>Résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations</b>	<b>(4.347)</b>	<b>(3.844)</b>	<b>(8.191)</b>

31/12/2022			
(en milliers d'euros)	Winamp	Corporate	Total
Chiffre d'affaires	2.112	-	2.112
Coûts des ventes	(856)	-	(856)
<b>Marge brute</b>	<b>1.256</b>	<b>-</b>	<b>1.256</b>
Charges de personnel	(1.907)	(662)	(2.569)
Autres charges administratives et commerciales	(4.706)	(1.981)	(6.687)
Autres Charges / produits opérationnels	224	1.448	1.672
<b>Résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciations</b>	<b>(5.133)</b>	<b>(1.195)</b>	<b>(6.328)</b>
Autres produits et charges	-	-	-
<b>Résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations</b>	<b>(5.133)</b>	<b>(1.195)</b>	<b>(6.328)</b>

#### DÉTAILS DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires consolidé par nature.

#### Chiffre d'affaires par nature

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Royalties	2	
Vente de licences	1.774	1.972
Abonnement Musique	116	140
Eliminations des opérations intersegment		
<b>Total du chiffre d'affaires</b>	<b>1.891</b>	<b>2.112</b>

Il est important de noter que Llama Group a créé de nouvelles catégories de chiffre d'affaires afin de refléter les activités actuelles. Dans les comptes annuels 2022, l'ensemble du chiffre d'affaires étaient classé dans la catégorie vente de licences. Au niveau de Jamendo, il est également important qu'un client représente à lui seul la réalisation d'un peu plus de 10% du chiffre d'affaires réalisé en 2023.

### INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires consolidé par pays réalisé par le Groupe :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Belgique		
Europe (hors Belgique)	1.891	2.112
Etats-Unis		
Reste du monde		
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1.891</b>	<b>2.112</b>

### INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES DES IMMOBILISATIONS ET DU GOODWILL

Les tableaux ci-dessous présentent les immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que le goodwill consolidé par pays réalisé par le Groupe :

#### Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Belgique	1.668	1.609
Europe (hors Belgique)	18	42
Etats-Unis		
Reste du monde		
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>1.686</b>	<b>1.651</b>

#### Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Belgique	3.526	3.429
Europe (hors Belgique)	1.827	2.278
Etats-Unis		
Reste du monde	-	-
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>5.354</b>	<b>5.707</b>

#### Goodwill

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Belgique	1.839	1.839
Europe (hors Belgique)		
Etats-Unis	-	-
Reste du monde	-	-
<b>Total du goodwill</b>	<b>1.839</b>	<b>1.839</b>

## 5. CESSIION DU POLE TARGETSPOT

Comme indiqué dans les rubriques précédentes de ce rapport, l'acquisition par Azerion du pôle Targetspot auprès de Llama Group (ex-Targetspot SA) et des deux autres vendeurs, finalisée le 23 décembre 2022, a été réalisée sur la base d'un prix comprenant, après ajustements usuels relatifs aux opérations intervenues entre le 30 septembre 2022 (date de référence retenue pour la valorisation des sociétés et la détermination du prix) et le 23 décembre 2022 (date effective du closing de l'opération), (i) un paiement en numéraire global de 6.278.427 EUR en trois tranches (2.250.000 EUR au closing, 2.014.213,61 EUR pour le 30 avril 2023 et 2.014.213,61 EUR pour le 31 janvier 2024) et (ii) un paiement en actions Azerion de 19,1 M EUR (soit 2.782.644 actions Azerion sur la base d'une valorisation contractuelle de l'action d'environ 6,86 EUR à l'époque de la signature), hors potentiel earn-out d'un montant maximum de 3 M EUR, payable en actions Azerion. Celui-ci n'est pas comptabilisé à fin 2022.

Suite à cette cession, le pôle Targetspot (incluant toutes les filiales) a été déconsolidé et classé comme « activité abandonnée » dans le compte de résultat consolidé à fin 2022. Cette rubrique est donc à 0 en 2023.

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>26.542</b>	<b>26.060</b>
Résultat opérationnel provenant des activités abandonnées	(1.182)	(1.872)
Résultat financier provenant des activités abandonnées	(3.919)	
<b>Résultat avant impôts provenant des activités abandonnées</b>	<b>(5.101)</b>	<b>(2.329)</b>
Impôts sur les résultats	526	1.039
<b>Résultat de l'exercice provenant des activités abandonnées</b>	<b>(5.627)</b>	<b>(1.290)</b>

### Pôle Targetspot

(en milliers d'euros)

	31/12/2022
Goodwill	7.401
Immobilisations incorporelles	18.742
Immobilisations corporelles	1.964
Participation dans des entreprises associées	-
Impôts différés actifs	1.112
Actifs financiers non-courants	17.146
Actifs détenus en vue de la vente	-
<b>Total de l'actif non courant</b>	<b>46.366</b>
Stocks	-
Créances commerciales et autres débiteurs	49.548
Impôts et taxes à recevoir	1.792
Autres actifs courants	568
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.396
<b>Total de l'actif courant</b>	<b>53.304</b>
Passifs financiers non-courants	(15.597)
Provisions non-courantes	(218)
Impôts différés passifs	560
Autres passifs non-courants	-
<b>Total des passifs non-courants</b>	<b>(15.256)</b>
Dettes commerciales courantes et autres dettes	(38.707)
Passifs financiers courants	(16.928)
Provisions courantes	-
Impôts et taxes d'exploitation à payer	(1.696)
Autres passifs courants	55
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente	-
<b>Total des passifs courants</b>	<b>(57.275)</b>
<b>Actifs et passifs nets identifiables</b>	<b>27.138</b>

## 6. DÉTAILS DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Le chiffre d'affaires 2023 est lié principalement à la vente des produits Jamendo, à la vente des abonnements Hotmix et d'espaces publicitaires toujours sur Hotmix.

### Chiffre d'affaires par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Royalties	2	
Vente de licences	1.774	1.972
Abonnement Musique	116	140
Eliminations des opérations intersegment		
<b>Total du chiffre d'affaires</b>	<b>1.891</b>	<b>2.112</b>

Le coût des ventes est liées principalement à la rétrocession aux artistes et reste stable entre 2023 et 2022. Au niveau de Jamendo, il est également important qu'un client représente à lui seul la réalisation d'un peu plus de 10% du chiffre d'affaires réalisé en 2023.

### Coût des ventes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Réetrocessions artistes	756	816
Réetrocession régie/broadcasters	65	40
Droits d'auteurs et droits voisins		
Autres coûts des ventes	2	
<b>Total des coûts des ventes</b>	<b>822</b>	<b>856</b>

Les autres charges administratives et commerciales passent de € 6.687 k en 2022 à € 4.716 k en 2023 soit une diminution d'environ € 2.000 k. Cette diminution est liée principalement à une réorganisation de la structure des coûts en 2023.

### Autres charges administratives et commerciales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Frais de prestations de services	1.965	2.175
Frais commerciaux et de marketing	157	353
Frais administratifs	2.073	3.145
Loyers	411	178
Autres	111	836
<b>Total des autres charges administratives et commerciales</b>	<b>4.716</b>	<b>6.687</b>

Les charges de personnel s'élevaient à € 2.058 k. Il est important de noter que la rubrique « Salaires et traitements » prend en considération la capitalisation des salaires des équipes de développement. Cette diminution est liée principalement à une réorganisation de la structure des coûts et des équipes en 2023.

### Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et traitements	1.115	1.648
Charges sociales	551	643
Autres	392	277
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>2.058</b>	<b>2.569</b>

La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles au 31 décembre 2023 est majoritairement imputable à l'application de la norme IFRS 16 - contrat de location (voir notes respectives).

Les autres immobilisations incorporelles ne comprennent que les amortissements liés à la capitalisation des frais de développement interne. Les amortissements des immobilisations incorporelles ont augmenté en 2023 suite au début de la prise en charge des amortissements liée à la mise en production d'une partie des services Winamp et de Bridger.

### Dépréciations et amortissements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles "Technologies"		
Dotation aux amortissements sur autres immobilisations incorporelles	1.688	641
Dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles	367	364
<b>Total des amortissements et dépréciations</b>	<b>2.055</b>	<b>1.005</b>

## 7. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts	389	1.511
Pertes de change	54	12
Autres frais financiers	26	67
Autres frais financiers exceptionnels	9.336	
<b>Total des charges financières</b>	<b>9.805</b>	<b>1.590</b>

Les intérêts se composent principalement des intérêts sur les obligations convertibles et non-convertibles, sur les primes de non-conversion et d'un montant lié à l'application IFRS 16 – Contrat de location (voir notes respectives). Les intérêts ont diminué entre 2022 et 2023 suite à la diminution de la dette convertibles et donc des intérêts qui y sont liés et à la diminution des intérêts liés à la dette non-convertible. Les deux éléments sont les conséquences de la procédure de réorganisation judiciaire.

Les autres charges financières exceptionnelles sont principalement impactées par les moins-values sur les actions Azerion (€ -9.145 k) dont € 5.128 k de pertes non-réalisées suite à leur réévaluation en fin de période et € 4.029 k de pertes réalisées suite à la vente d'une partie des actions Azerion à un cours inférieur à celui de sa valeur au 31 décembre 2022.

En effet, dès le début de l'année 2023, le cours de l'action Azerion a commencé à chuter fortement pour atteindre 1,3 EUR en mai 2023 soit une perte de valeur de plus de 80 %, depuis le closing. Cette violente chute du cours de l'action Azerion a dès lors, eu un impact très significatif sur la valorisation des actions Azerion dans le bilan au 31 décembre 2023, avec l'enregistrement d'une moins-value de plus d'environ € 9 M. Sur ces € 9 M, il faut noter qu'environ € 5.128 k ne constituent qu'une perte non-réalisée et, donc pouvant être considérée comme une provision. En effet, les règles comptables IFRS imposent de réévaluer les actifs financiers à leur juste valeur c'est-à-dire à la valeur des actifs au 31 décembre 2023. La différence du cours du titre Azerion entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 étant significative (€ 5,42 en 2022 et € 1,89 en 2023), cela a engendré une diminution de valeur conséquente de ces actifs. Néanmoins, si le cours du titre Azerion remonte dans le courant de l'année 2024, Llama Group réévaluera à la hausse ces actifs financiers. Malgré tout, Llama Group SA enregistre une moins-value réalisée de plus de € 4 M suite à la vente d'une partie des actions Azerion en 2023 à cours inférieur que le cours de ce même titre au 31 décembre 2022.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts	(56)	138
Gains de change	6	(5)
Autres produits financiers	34	4
Autres produits financiers exceptionnels	7.025	
<b>Total des produits financiers</b>	<b>7.009</b>	<b>137</b>

Les autres produits correspondent majoritairement au produit lié à la prise en compte de résultats de la diminution de la dette suite à l'approbation du plan de réorganisation par les créanciers de Llama Group SA pour un montant total de € 6.032 k.

## 8. IMPOTS SUR LE RESULTAT

Les impôts sur le résultat comptabilisés dans le compte de résultat se détaillent comme suit :

## Impôts sur le résultat

(en milliers d'euros)	2023			2022		
	National	Etranger	Total	National	Etranger	Total
<b>Charge d'impôt net sur le revenu</b>	<b>8</b>	-	<b>8</b>	-	-	-
Charge d'impôts de la période	8	-	8	-	-	-
<b>Charge nette d'impôt différé</b>	-	-	-	-	-	-
Relative aux modifications de taux d'imposition	-	-	-	-	-	-
Comptabilisation de pertes fiscales précédemment non reconnues	-	-	-	-	-	-
Autres charges d'impôt différé	-	-	-	-	-	-
<b>Total des charges (produits) d'impôt sur le résultat</b>	-	-	<b>8</b>	-	-	-

Le rapprochement entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition moyen est résumé ci-dessous.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat comptable avant impôts	(10.732)	(1.269)
(Quote-part dans le résultat net des sociétés MEE)		
Résultat comptable avant impôts et avant quote-part des MEE	(10.732)	(1.269)
Taux d'imposition légal	25,0%	25,0%
Charge d'impôt théorique	(2.683)	(324)
Différence des taux d'impôt sur le résultat différent pays		
Pertes fiscales non-utilisées	2.683	
Impact du changement de taux d'impôt futures		
Charges non déductibles		
Comptabilisation d'impôts différés actifs sur des pertes fiscales des années précédentes		
Utilisation de pertes fiscales précédemment non reconnues		
Autres différences permanentes	8	324
Impôts sur les résultats	8	-
Taux effectif de l'impôt	0,1%	0%

## 9. RESULTAT PAR ACTION

La perte par action de base est calculée en divisant la perte nette imputable aux porteurs d'actions ordinaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

La perte par action diluée est calculée en divisant la perte nette imputable aux porteurs d'actions ordinaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, compte tenu de l'incidence des actions ordinaires en circulation potentiellement dilutives au cours de l'exercice. Cette méthode exige que la perte par action diluée soit calculée comme si la totalité des actions ordinaires potentiellement dilutives avaient été exercées à l'ouverture de l'exercice ou à la date d'émission si cette date est postérieure, selon le cas.

Llama Group a émis des options de souscription d'actions à certains employés, des droits de souscription (warrants) à l'actionnaire et a contracté une dette convertible. Ces éléments ont un effet potentiellement dilutif (voir Note 19), a contracté.

Le tableau suivant présente les données sur le revenu et les parts utilisées dans les calculs du BPA de base et dilué :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022	2021	2020
Résultat net attribuable aux porteurs des capitaux propres	(10.719)	(6.774)	(6.365)	(4.749)
Charge d'intérêt de la dette convertible, nette d'impôt	90	608	1.520	481
<b>Résultat net dilué attribuable aux porteurs des capitaux propres</b>	<b>(10.629)</b>	<b>(6.166)</b>	<b>(4.845)</b>	<b>(4.268)</b>
<b>Actions</b>				
<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022	2021	
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le BPA de base	15.988	13.041	12.292	9.491
Impact de la dette convertible	976	1.451	1.451	1.455
Impact des warrants à l'actionnaire				
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté dilué</b>	<b>16.964</b>	<b>14.492</b>	<b>13.743</b>	<b>10.946</b>
<i>(en euro)</i>				
<b>Bénéfice par action de base et diluée</b>	<b>(0,67)</b>	<b>(0,52)</b>	<b>(0,52)</b>	<b>(0,50)</b>

## 10. GOODWILL

Il n'y a pas eu de variation de Goodwill entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023 :

### Goodwill - variation

*(en milliers d'euros)*

<b>Valeur brute au 01/01/2023</b>	<b>1.839</b>
Augmentation - Regroupement d'entreprises	-
<b>Valeur brute au 31/12/2023</b>	<b>1.839</b>

Les tests de dépréciation de valeur portant sur les écarts d'acquisition (goodwill) étaient réalisés jusqu'en 2022 au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs ont été alloués. Le découpage du Groupe par UGT correspond aux segments suivis par le management pour la gestion interne.

En 2023, et suite à la vente du groupe Targetspot fin 2022 à la société Azerion, le test a été réalisé au niveau de l'entité Jamendo.

Le tableau suivant récapitule au 31 décembre 2023, la valeur comptable du goodwill Jamendo:

### Goodwill - composition

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
<b>Goodwill</b>	<b>1.839</b>	<b>1.839</b>
Jamendo	1.839	1.839

Le Groupe a réalisé son test de dépréciation de valeur annuel du goodwill, et a conclu, sur base des hypothèses décrites ci-dessous, qu'aucune perte de valeur n'était nécessaire pour l'exercice 2023 sur le goodwill.

La méthodologie du test de dépréciation utilisée par le Groupe est conforme à la norme IAS 36, selon laquelle une juste valeur diminuée des coûts de vente et une valeur d'utilité sont prises en compte.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation de ses flux de trésorerie futurs, méthode dite des « discounted cash flows » ou « DCF », en utilisant des prévisions de flux de trésorerie cohérente avec le budget de l'année suivante et les prévisions les plus récentes préparées par le management.



En général, les principaux jugements, estimations et hypothèses utilisés dans les calculs de la valeur d'utilité (flux de trésorerie libres actualisés) sont les suivants :

- Les flux de trésorerie futurs sont issus du plan d'affaires à moyen terme (5 ans) élaboré par la direction, en s'appuyant sur les principales hypothèses clés suivantes : résultat opérationnel avant amortissement et dépenses d'investissement, besoin en fonds de roulement, sur base d'informations internes et d'hypothèses de croissance de marché;
- Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés; Le taux de croissance perpétuelle utilisé dépasse légèrement la croissance attendue du PIB sur les marchés du groupe, soutenu par l'hypothèse selon laquelle la croissance de l'audio digital sera soutenue par la modification des habitudes de consommation des contenus audio.
- Le taux d'actualisation des flux retenu est déterminé en utilisant des taux appropriés à la nature des activités basé sur des données de marché disponibles pour un groupe de pairs. Il intègre, outre la valeur temps de l'argent, les risques spécifiques de la société pour lesquels les estimations de flux de trésorerie n'ont pas été ajustées. Les hypothèses principales utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables sont les suivants:
  - Taux d'actualisation : 18,9%
  - Taux de croissance à l'infini : 2,00%

A l'issue de cet examen, le Groupe a conclu que la valeur recouvrable de Jamendo excédait la valeur comptable dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2023. Le test de dépréciation du goodwill repose sur un certain nombre de jugements critiques, d'estimations et d'hypothèses.

Le Groupe ne peut prédire si un événement pouvant conduire à des pertes de valeur va survenir, quand il va survenir ou comment il va influencer la valeur des actifs. Le Groupe considère que l'ensemble de ses estimations sont raisonnables : qu'elles sont cohérentes avec le reporting interne de l'entreprise et qu'elles reflètent les meilleures estimations faites par la direction. Toutefois, il existe des incertitudes inhérentes que la direction ne peut contrôler. Au cours de son évaluation, l'entreprise a réalisé des analyses de sensibilité aux hypothèses clés.

En ce qui concerne l'analyse de sensibilité du taux de croissance à l'infini (-1%) et du taux d'actualisation (+2%), le résultat n'impacte pas de manière significative la valeur recouvrable de Jamendo.

## 11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations des immobilisations incorporelles au cours des exercices s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Frais de développement	Brevets, marques et autres droits	Logiciel	Technologies	Total
<b>Valeur brute au 01/01/2022</b>	<b>9.969</b>	<b>26</b>	<b>133</b>	<b>27.249</b>	<b>37.377</b>
Augmentations - Acquisitions	2.666		10		2.676
Augmentations - Regroupements d'entreprises					-
Augmentations - Développements générés en interne	2.779				2.779
Effet des variations de change	17				17
Cessions					-
Transfert vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	(3.508)		(63)	(27.204)	(30.775)
<b>Valeur brute au 31/12/2022</b>	<b>11.923</b>	<b>26</b>	<b>80</b>	<b>45</b>	<b>12.074</b>
<b>Amortissements et réductions de valeur cumulés au 01/01/2022</b>	<b>(3.791)</b>	<b>(24)</b>	<b>(71)</b>	<b>(10.544)</b>	<b>(14.430)</b>
Dotation aux amortissements	(1.850)	(10)	(23)	(2.075)	(3.958)
Réductions de valeur (+/-)					-
Effet des variations de change	(11)				(11)
Cessions					-
Transfert vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	(580)		38	12.574	12.032
<b>Amortissement et réductions de valeur cumulés au 31/12/2022</b>	<b>(6.232)</b>	<b>(34)</b>	<b>(56)</b>	<b>(45)</b>	<b>(6.367)</b>
<b>Valeur nette au 31/12/2022</b>	<b>5.691</b>	<b>(8)</b>	<b>24</b>	<b>-</b>	<b>5.707</b>
<b>Valeur brute au 01/01/2023</b>	<b>11.923</b>	<b>26</b>	<b>80</b>	<b>45</b>	<b>12.074</b>
Augmentations - Acquisitions					-
Augmentations - Regroupements d'entreprises					-
Augmentations - Développements générés en interne	1.308				1.308
Effet des variations de change					-
Cessions					-
Transfert vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements			3		3
<b>Valeur brute au 31/12/2023</b>	<b>13.231</b>	<b>26</b>	<b>83</b>	<b>45</b>	<b>13.385</b>
<b>Amortissements et réductions de valeur cumulés au 01/01/2023</b>	<b>(6.232)</b>	<b>(34)</b>	<b>(56)</b>	<b>(45)</b>	<b>(6.367)</b>
Dotation aux amortissements	(1.650)	(8)	(6)		(1.664)
Réductions de valeur (+/-)					-
Effet des variations de change					-
Cessions					-
Transfert vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements					-
<b>Amortissement et réductions de valeur cumulés au 30/06/2023</b>	<b>(7.882)</b>	<b>(42)</b>	<b>(62)</b>	<b>(45)</b>	<b>(8.031)</b>
<b>Valeur nette au 31/12/2023</b>	<b>5.349</b>	<b>(16)</b>	<b>21</b>	<b>-</b>	<b>5.354</b>

En 2023, un montant de € 1.308 k a été enregistré dans les frais de développement. Ce montant correspond à la capitalisation des salaires des employés travaillant sur les projets de développement. En 2022, ceux-ci étaient de € 2.779 k. La diminution principale s'explique par la réduction des effectifs liés au développement technique des produits durant l'année 2023 et donc des frais de développement qui y sont liés.

## 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des immobilisations corporelles au cours des exercices s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Installations	Matériel roulant	Equipements et mobiliers	Agencements et aménagements	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>Valeur brute ajustée au 01/01/2022</b>	<b>829</b>	<b>-</b>	<b>635</b>	<b>7</b>	<b>4.237</b>	<b>5.708</b>
Augmentations - Acquisitions	41		65	5	1.369	1.480
Augmentations - Développements générés en interne						-
Cessions et mises au rebut			(111)		(241)	(352)
Effets de variation de change	70		2	-	110	182
Transfert vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	(1.387)		(416)	(9)	(3.152)	(4.964)
<b>Valeur brute au 31/12/2022</b>	<b>(447)</b>	<b>-</b>	<b>175</b>	<b>3</b>	<b>2.323</b>	<b>2.054</b>
<b>Amortissements cumulés au 01/01/2022</b>	<b>(612)</b>	<b>-</b>	<b>(408)</b>	<b>(7)</b>	<b>(1.464)</b>	<b>(2.491)</b>
Dotation aux amortissements	(82)		(91)	(2)	(751)	(926)
Cessions et mises au rebut - Amortissements cumulés			39		64	103
Effets de variation de change - amortissement	(62)		(2)		(25)	(89)
Transfert vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	1.304		375	7	1.314	3.000
<b>Amortissement cumulés au 31/12/2022</b>	<b>548</b>	<b>-</b>	<b>(87)</b>	<b>(2)</b>	<b>(862)</b>	<b>(403)</b>
<b>Valeur nette au 31/12/2022</b>	<b>101</b>	<b>-</b>	<b>88</b>	<b>1</b>	<b>1.461</b>	<b>1.651</b>
<b>Valeur brute ajustée au 01/01/2023</b>	<b>(447)</b>	<b>-</b>	<b>175</b>	<b>3</b>	<b>2.323</b>	<b>2.054</b>
Augmentations - Acquisitions			15		42	57
Augmentations - Développements générés en interne						-
Cessions et mises au rebut					(44)	(44)
Effets de variation de change						-
Transfert vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	473				509	982
<b>Valeur brute au 31/12/2023</b>	<b>26</b>	<b>-</b>	<b>190</b>	<b>3</b>	<b>2.830</b>	<b>3.049</b>
<b>Amortissements cumulés au 01/01/2023</b>	<b>548</b>	<b>-</b>	<b>(87)</b>	<b>(2)</b>	<b>(862)</b>	<b>(403)</b>
Dotation aux amortissements	(5)		(32)	(1)	(353)	(391)
Cessions et mises au rebut - Amortissements cumulés					40	40
Effets de variation de change - amortissement						-
Transfert vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	(566)				(43)	(609)
<b>Amortissement cumulés au 31/12/2023</b>	<b>(23)</b>	<b>-</b>	<b>(119)</b>	<b>(3)</b>	<b>(1.218)</b>	<b>(1.363)</b>
<b>Valeur nette au 31/12/2023</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>71</b>	<b>-</b>	<b>1.612</b>	<b>1.686</b>

### 13. IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

Le montant des impôts différés actifs et passifs par catégorie de différence temporelle se détaille comme suit :

	01/01/2022	Ajustement exercice financière	Etat de la situation financière	Compte de résultats	Sortie Targetspot	31/12/2022	Ajustement exercice antérieur	Compte de résultats	31/12/2023
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Différences temporelles</b>									
Immobilisations incorporelles & corporelles	(4.993)	-	-	554	4.439	-	-	-	-
Pertes fiscales disponibles dans le futur	7.454	-	-	(1.043)	(6.411)	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(295)	-	-	(5)	300	-	-	-	-
<b>Produits (charges) d'impôts différés total</b>	<b>2.166</b>	-	-	<b>(494)</b>	<b>(1.672)</b>	-	-	-	-
Impôts différés actifs	2.166					-	-	394	394
Impôts différés passifs						-	(349)	(349)	

Les impôts différés actifs n'ont pas été comptabilisés sur ces éléments car il n'est pas certain qu'un bénéfice imposable futur soit suffisant pour permettre la récupération de ces pertes fiscales.

Llama Group n'a pas de perte fiscale reportée au niveau consolidé.

## 14. CONTRATS DE LOCATION

### DROITS D'UTILISATION RELATIFS AUX CONTRATS DE LOCATION

Au 31 décembre 2023, le montant des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location s'établit à 1.416 k EUR. Ces droits d'utilisation concernent les contrats de locations immobilières et de matériels roulants.

### VARIATION DES DROITS D'UTILISATION RELATIFS AUX CONTRATS DE LOCATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	Matériel roulant	Terrains et constructions	Total
<b>Valeur brute ajustée au 01/01/2023</b>	494	1.498	1.992
Augmentations - Acquisitions	42		42
Augmentations - Développements générés en interne			-
Cession et mises au rebut	(27)		(27)
Effets de variation de change			-
Transfer vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	(262)	678	416
<b>Valeur brute au 31/12/2023</b>	247	2.176	2.423
<b>Amortissements cumulés au 01/01/2023</b>	(199)	(506)	(705)
Augmentations - Acquisitions	(57)	(226)	(283)
Augmentations - Développements générés en interne	23		23
Cession et mises au rebut			-
Effets de variation de change			-
Transfer vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	108	(150)	(42)
<b>Amortissements cumulés au 31/12/2023</b>	(125)	(882)	(1.007)
<b>Valeur nette au 31/12/2023</b>	122	1.294	1.416

La valeur nette des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location s'élève au 31/12/2023 à un montant de 1.416 keur. La majorité de ces droits d'utilisation est liée aux droits d'utilisation des bureaux situés à Bruxelles.

### VARIATION DES DETTES RELATIVES AUX CONTRATS DE LOCATION

Les dettes relatives aux contrats de location s'élèvent à fin décembre 2023 à € 1.596 k. L'augmentation à IFRS 16 correspond à une correction des écritures des années précédentes.

<i>(en milliers d'euros)</i>	
<b>Solde au 31/12/2022</b>	1.387
Acquisition	-
Augmentations - IFRS 16	481
Remboursements	(268)
Intérêts payés	(126)
Sortie IFRS 16	(4)
Autres variations	-
Intérêts provisionnés (y compris désact.)	126
<b>Solde au 31/12/2023</b>	1.596

## 15. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

L'ensemble des actifs et passifs financiers de Llama Group est comptabilisé au coût amorti sauf les titres qui sont valorisés à la juste valeur via le compte de résultat.

Les informations à fournir requises par la norme IFRS 7 sont classées selon une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour faire les évaluations. Cette hiérarchie de la juste valeur est la suivante :

- Niveau 1 : Des cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 : Des données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivant de prix) ;
- Niveau 3 : Des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables).

Les niveaux de juste valeur sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

	Valeur comptable		Juste valeur		Methode de Valorisation	Niveau pou juste vale
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022		
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Actifs financiers comptabilisés au coût amorti</b>						
<b>Actifs financiers non-courants</b>	<b>15.702</b>	<b>21.728</b>	<b>15.702</b>	<b>21.728</b>		
Autres immobilisations financières	7.848	21.728	7.848	21.728	Juste valeur	
Azerion Shares - Owned Shares	2.794		2.794			Niveau 1
Azerion Shares - Guarantee	5.054		5.054			Niveau 2
Garanties	6	-	6	-	Cout amorti	Niveau 2
<b>Actifs financiers courants</b>	<b>3.786</b>	<b>4.413</b>	<b>3.786</b>	<b>4.413</b>		
Créances commerciales et autres débiteurs	3.786	4.413	3.786	4.413	Cout amorti	Niveau 2
<b>Actifs financiers</b>	<b>19.488</b>	<b>26.141</b>	<b>19.488</b>	<b>26.141</b>		
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Passifs financiers comptabilisés au coût amorti</b>						
<b>Passifs financiers non-courants</b>	<b>11.769</b>	<b>5.483</b>	<b>11.769</b>	<b>5.483</b>		
Emprunts auprès d'établissements de crédit	-	-	-	-		
Contrats de location	1.418	1.149	1.418	1.149	Cout amorti	Niveau 2
Dettes convertibles	1.139		1.139	-	Cout amorti	Niveau 2
Autres dettes	9.213	4.334	9.213	4.334	Cout amorti	Niveau 2
<b>Passifs financiers courants</b>	<b>381</b>	<b>13.731</b>	<b>381</b>	<b>13.731</b>		
Emprunts auprès d'établissements de crédit		3.814		3.814	Cout amorti	Niveau 2
Contrats de location	178	237	178	237	Cout amorti	Niveau 2
Dettes convertibles	39	9.399	39	9.399	Cout amorti	Niveau 2
Autres dettes	164	281	164	281	Cout amorti	Niveau 2
<b>Dettes commerciales courantes et autres dettes</b>	<b>6.241</b>	<b>6.103</b>	<b>6.241</b>	<b>6.103</b>		
Dettes commerciales et autres	6.241	6.103	6.241	6.103	Cout amorti	Niveau 2
<b>Passifs financiers</b>	<b>18.392</b>	<b>25.317</b>	<b>18.392</b>	<b>25.317</b>		

Les actifs et passifs financiers ainsi que les créances commerciales sont des actifs court terme, la différence entre la juste valeur et la valeur comptable est non significative.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat représentent les actions Azerion obtenues lors de la vente de Targetspot en décembre 2022. Pour rappel, sur les 2.741.657 actions reçues en 2022 de la part de Azerion, 50% de ces actions font l'objet d'un lock-up jusqu'au 24 juin 2023, 25% font l'objet d'un lock-up jusqu'au 24 décembre 2023 et les 25 % restants un lock-up jusqu'au 24 juin 2024.

Au 31 décembre 2023, le poste « Autres immobilisations financières » est composé des actions Azerion. Llama Group SA possédait à fin 2023, 1.477.861 actions dont 1.458.258 actions sont sécurisées en faveur de Patronale Life NV (1.166.606 actions) et de Azerion (291.652 actions). Le reste des actions a été vendu durant l'exercice 2023.

Le nombre d'actions restantes au 31 décembre 2023 est multiplié par le cours du titre Azerion au 31 décembre 2023. A cette valeur est ajoutée la garantie de cours prévue dans le contrat de vente pour un montant d'environ € 5 M. Il est important de noter que la conversion en liquidité de cette garantie de cours prévu dans le SPA avec Azerion pourrait être impacté par les discussions en cours concernant les courriers envoyés par Azerion (voir note 21 – Provisions). Néanmoins, ce risque semble actuellement limité. Pour plus d'informations, nous nous réferrons au rapport de gestion.

Pour les créances commerciales, le montant comprend principalement un montant d'environ € 2 M qui correspond à la troisième tranche en numéraire à recevoir d'Azerion dans le cadre de la session du pôle Targetspot. Ce paiement prévu pour le 31 janvier 2024 a été payé dans les délais.

Les dettes financières courantes et non courantes s'élèvent au total à 12.150 k EUR en 2023 par rapport à 19.214 k EUR en 2022, soit une diminution de 7.064 k EUR par rapport à 2022.

Ces passifs financiers sont constitués principalement des éléments suivants :

- Une dette convertible à fin 2023 d'environ 1.177 k EUR. En effet, Llama Group SA possédait une dette convertible à fin 2022 de 8.000 k EUR relatif à l'émission d'obligations convertibles réalisées en juillet 2019 à laquelle il faut ajouter les primes de non-conversion et les intérêts qui s'élevaient au moment de l'ouverture de la PRJ en mai 2023 à 1.404 k EUR. En 2023, cette dette convertible a été impacté significativement par :
  - (1) la conversion de Eiffel Investment Group puisque ces derniers ont converti pour un montant de 2.500 k EUR ce qui a également engendré la reprise de la provision pour la prime de non-conversion de 374 k EUR. En effet, le 19 juin 2023, Eiffel Investment Group a demandé la conversion de l'entièreté de ses obligations convertibles en actions, soit un total de 250 obligations convertibles équivalent à 2,5 M€. Suite à cette demande de conversion, le capital de la société a par conséquent été augmenté à concurrence de 1.050.375,43 € pour le porter de 28.808.742,87 € à 29.859.118,30 €, par la création de 475.283 nouvelles actions au prix de 5,26 €, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. La différence entre les 1.050.375 € inclus dans le capital social et les 2.500.000 € d'augmentation de capital a été incluse dans la rubrique "prime d'émission" (voir note "Prime d'émission"). Dès lors, les provisions pour primes de non-conversion d'un montant de € 374 k ont été extournées via le compte de résultats.
  - (2) le plan de réorganisation judiciaire puisque ce plan prévoit une réduction de la dette obligataire convertible pour atteindre un montant final de 1.177 k EUR. Nous nous référons au plan de réorganisation judiciaire publié sur le site de Llama Group SA pour les détails liés à cette diminution de la dette. La diminution de la dette s'est faite via une prise en profit exceptionnelle dans le compte de résultats.
- Une dette non-convertible de plus 9.000 k EUR. Cette dette non-convertible de 9.000 k EUR à laquelle il faut ajouter les intérêts est relative à l'émission d'obligations non convertibles réalisées en mars 2020 pour un montant de 5.000 k EUR et en mai 2022 pour 3.000 k EUR à l'attention de Patronale Life NV. A ces éléments vient s'ajouter une obligation non-convertible de 1.000 k EUR émise en mai 2023. Cette

nouvelle obligation a été accompagnée d'un ajustement des garanties offertes à Patronale sécurisée en mai 2023 par la mise en gage d'un certain nombre d'éléments qui sont listés dans la rubrique « garantie » de la section 23 – engagement et éventualités. Suite à la procédure de réorganisation judiciaire, les échéances de remboursement de cette dette non-convertible ont été revues. La nouvelle échéance de remboursement étant à présent avril 2025.

- Le dernier élément significatif des dettes financières concerne la dette enregistrée dans le cadre des normes IFRS 16 – Leasing. Celle-ci s'élève à un montant de 1.596 k EUR.

#### **Procédure de réorganisation judiciaire :**

Au niveau des actifs financiers, Llama Group a pris la décision fin 2022 de céder l'activité Targetspot suite à une proposition reçue directement de la part d'Azerion, société cotée sur Euronext Amsterdam, mais également par la nécessité pour le pôle d'activité Targetspot de rejoindre un acteur d'une taille plus significative. L'année 2022, et particulièrement le 1er semestre, a démontré qu'être un acteur de taille moyenne représentait un danger dans un marché publicitaire incertain. La crise et le taux d'inflation agissent directement sur les investissements publicitaires et les annonceurs privilégient dans cette situation les grands acteurs.

La cession de l'activité Targetspot à Azerion avait également pour objectif de pouvoir faire face aux différentes échéances de dettes, principalement les obligations convertibles et non-convertibles, qui pouvaient se présenter durant les prochains exercices, financer nos activités de développement pour le pôle Winamp et laisser un solde positif qui aurait pu être redistribué aux actionnaires.

Pour rappel, l'acquisition par Azerion du pôle Targetspot auprès de Llama Group SA et des 2 autres vendeurs minoritaires, finalisée le 23 décembre 2022, a été réalisée sur la base d'un prix comprenant, après ajustements usuels relatifs aux opérations intervenues entre le 30 septembre 2022 (date de référence retenue pour la valorisation des sociétés et la détermination du prix) et le 23 décembre 2022 (date effective du closing de l'opération), (i) un paiement en numéraire global de 6.278.427 euros en trois tranches (2.250.000 euros au closing, 2.014.213,61 euros pour le 30 avril 2023 et 2.014.213,61 euros pour le 31 janvier 2024) et (ii) un paiement en actions Azerion de 19,1 M€ (soit 2.782.644 actions Azerion sur la base d'une valorisation contractuelle de l'action d'environ 6,86 € à l'époque de la signature), hors potentiel earn-out d'un montant maximum de 3 M€, payable en actions Azerion.

Le 23 décembre 2022, journée de closing avec Azerion était une étape importante pour notre société. Comme détaillé et expliqué lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Llama Group SA tenue le 9 décembre 2022 et ayant approuvé l'opération de cession du pôle Targetspot à Azerion, nous avons fait travailler plusieurs experts et notamment la banque d'affaires Alantra afin d'évaluer la valeur réelle des actions Azerion qui représentaient une large partie du prix payé. La conclusion était que les actions qui nous ont été remises représentait une réelle valeur avec une possible plus-value dans les prochains mois ou années. Et cela d'autant plus que le contrat prévoit un mécanisme de garantie de cours. Malheureusement, dès le début de l'année 2023, le cours de l'action Azerion a commencé à descendre fortement pour atteindre 1,3 EUR en mai 2023 soit une perte de valeur de plus de 80 %.

Les causes supposées de cette chute sont liées probablement à deux éléments spécifiques. Le premier élément supposé est l'annonce le 30 décembre 2022, soit une semaine après la réalisation de l'opération de cession, d'un accord conclu par Principion Holding B.V., actionnaire principal d'Azerion Group N.V., d'un accord d'option de vente avec LDA Capital Limited, conférant à Principion Holding B.V. une option de vendre des actions ordinaires d'Azerion Group N.V. à LDA Capital Limited en tranches qui peuvent, au total, atteindre 10 millions d'actions ou 50 millions d'euros sur 3 ans.



Cette information ne nous a jamais été transmise lors des négociations, pas plus que lors de la signature ou lors de la période entre la signature et la réalisation de l'opération de cession. Nous considérons qu'Azerion et Principion Holding B.V. auraient dû partager cette information avec nous afin de pouvoir évaluer le prix futur de l'action en connaissance de cause. Llama Group se réserve la possibilité de poursuivre la société Azerion et Principion Holding B.V. pour dol et/ou toute autre qualification juridiquement appropriée à cette situation. Le deuxième élément supposé concerne l'ouverture d'une enquête de l'autorité de marché néerlandaise (Autoriteit Financiële Markten) sur des irrégularités dans la négociation des actions d'Azerion liée au respect de l'article 15 du règlement sur les abus de marché et concernant les actionnaires de Principion Holding B.V., y compris Atila Aytekin et Umut Akpınar, co-directeurs généraux d'Azerion. Cette enquête, dont les résultats ne sont pas encore connus à ce jour, a mené au retrait temporaire d'Atila Aytekin en tant que co-directeur d'Azerion

Au niveau des dettes financières, les conditions de remboursement de l'emprunt obligataire convertible de 8 M EUR émis le 18 juillet 2019 prévoyait une possibilité de remboursement anticipé 1 an avant l'échéance initiale prévue le 18 juillet 2024. Sur les 4 fonds qui possèdent ces obligations, 3 nous ont signifié leur souhait de remboursement anticipé pour une valeur de 7 M EUR en principal augmenté des intérêts et de la prime de non-conversion. Ce remboursement anticipé ne devait poser aucun problème puisque 50 % des titres Azerion reçus dans la transaction était libre d'être vendus afin de faire face à une éventuelle demande de remboursement anticipé. Nous avons fait part aux obligataires qu'au vu de la chute brutale du cours des actions Azerion, un remboursement à l'échéance était impossible. Cet événement qui n'est pas du fait de l'entreprise devait normalement être compris par les obligataires. Ce ne fût malheureusement pas le cas.

Face à cette situation et afin de préserver l'intérêt social de la Société, Llama Group a demandé, à la fin du premier trimestre 2023, au Président du Tribunal francophone de l'entreprise de Bruxelles de nommer un médiateur afin de trouver une solution amiable avec ses créanciers obligataires. Suite à cette nomination, des pourparlers ont été initiés. Malheureusement, cette première phase de discussion n'a pu aboutir à un accord équilibré pour toutes les parties.

Dans un second temps et toujours avec l'objectif de trouver une solution équilibrée pour toutes les parties, Llama Group a demandé la nomination d'un mandataire de justice par le Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles au début du mois d'avril. Maître Yves Brulard, avocat et déjà nommé comme médiateur dans la première phase de discussion, a ainsi été nommé comme mandataire de justice afin de trouver une solution amiable. Cette procédure confidentielle et offrant plus de pouvoirs que ceux donnés à un médiateur, a permis de réouvrir le dialogue avec les obligataires. Une proposition complète leur a été présentée qui prévoyait notamment plusieurs types de garantie en contrepartie d'un report des échéances. Les négociations n'ont encore une fois pu aboutir.

Dans le même temps, Llama Group a demandé de suspendre son cours temporairement le temps de finaliser un accord avec les obligataires. Ce titre a été réactivé lors de la publication des comptes consolidés 2022.

De plus, au début de mois d'avril 2023, un des obligataires a demandé et obtenu auprès d'un tribunal néerlandais une saisie-arrêt conservatoire entre les mains d'Azerion pour toutes les sommes dont elle est redevable à l'égard de Llama Group SA à concurrence d'un montant de près de 2.8 millions d'euros, ce qui a eu pour effet de bloquer le paiement de la deuxième tranche du paiement en numéraire prévue fin avril dans le cadre de la vente du pôle Targetspot à Azerion. Cette saisie a créé un problème réel de financement de nos activités.

Devant ces différents éléments et toujours afin de protéger l'intérêt social de la Société qui avait une dette totale de plus de 20 M EUR, Llama Group a demandé au Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles d'ouvrir une procédure de réorganisation judiciaire par accord collectif avec un sursis de quatre mois. L'ouverture de cette

procédure a été approuvée le 17 mai 2023 par le Tribunal. Cette procédure permet, en d'autres termes, de protéger l'entreprise durant cette période de sursis en gelant notamment l'ensemble de ses dettes qui s'élevaient à environ 20 M Eur au moment de l'ouverture de la procédure de réorganisation judiciaires dont 18,4 M EUR liées uniquement aux obligations convertibles et non-convertibles.

D'un point de vue technique, l'ouverture de cette procédure de réorganisation judiciaire a également permis de demander la levée de la saisie-arrêt conservatoire évoquée ci-dessus et d'obtenir le paiement en juillet 2023 de la deuxième tranche en numéraire prévue initialement fin avril 2023 dans le contrat de vente du pôle Targetspot à Azerion.

Concrètement, Llama Group a préparé et déposé le 16 août 2023 un plan de réorganisation, qui est disponible sur le site internet de Llama Group, auprès de ce même Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles. L'ensemble des créanciers de Llama Group ont voté à une large majorité l'approbation de ce plan de réorganisation lors d'une audience tenue le 6 septembre 2023. Ce plan a ensuite été homologué par le Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles le 13 septembre 2023.

D'un point de vue technique, l'approbation de ce plan par les créanciers devait se faire sur base d'une double majorité simple en nombre de créanciers et en montant.

D'un point de vue financier, ce plan de réorganisation prévoit, notamment, une réduction de la dette pour un montant d'environ 5,7 M€ et un plan de remboursement de cette dette sur plusieurs années puisque les dernières échéances sont prévues en novembre 2027.

Il est également important de noter que le 19 juin 2023, Eiffel Investment Group a demandé la conversion de l'entièreté de ses obligations convertibles en actions, soit un total de 250 obligations convertibles équivalent à 2,5 M€. Suite à cette demande de conversion, le capital de la société a par conséquent été augmenté à concurrence de 1.050.375,43 € pour le porter de 28.808.742,87 € à 29.859.118,30 €, par la création de 475.283 nouvelles actions au prix de 5,26 €, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. Les statuts ont été modifiés le lundi 26 juin 2023 devant notaire pour les mettre en concordance avec la nouvelle situation du capital.

Dès lors, la combinaison de (1) l'augmentation de capital suite à la conversion en actions des obligations convertibles de Eiffel Investment Group (-2,5 M€ + accessoires) et de (2) la validation du plan de réorganisation judiciaire a permis à Llama Group SA (- 5,7 M€) de diminuer sa dette de plus de 8 M€ et de prévoir un remboursement allant jusque novembre 2027.

Néanmoins, le 28 septembre 2023, les deux créanciers obligataires Inveready et Vatel ont déposé une requête d'appel contre le jugement d'homologation du plan de réorganisation judiciaire. Llama Group SA a toutefois continué son processus de restructuration et d'exécution du plan pendant la durée de cette nouvelle procédure, comme la loi l'y autorisait, l'appel étant dépourvu d'effet suspensif.

L'audience d'appel a finalement été programmé le 25 janvier 2024 devant la Cour d'Appel de Bruxelles. Le 8 février 2024, la Cour d'Appel a rendu un jugement en faveur de Llama Group SA puisqu'elle a déclaré l'appel de Vatel et Inveready non fondé.

Dès lors, Llama Group SA est maintenant en phase d'exécution du plan de réorganisation judiciaire.

## MOUVEMENTS DES PASSIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	Emprunts auprès des établissements de crédit	Contrats de location financememt	Dettes convertibles	Autres dettes	Total
<b>Solde au 01/01/2021</b>	<b>832</b>	<b>2.602</b>	<b>8.941</b>	<b>5.221</b>	<b>17.595</b>
Augmentations - Nouveaux emprunts					-
Remboursements					-
Cessions/désaffectations					-
Autres variations	2.363	(1.215)	458	13	1.619
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>3.195</b>	<b>1.387</b>	<b>9.399</b>	<b>5.234</b>	<b>19.214</b>
Augmentations - Nouveaux emprunts				1.000	1.000
Remboursements	(195)	(267)			(462)
Conversion en capital			(2.500)		(2.500)
Cessions/désaffectations					-
Autres variations	(3.000)	477	(5.722)	3.143	(5.102)
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>-</b>	<b>1.597</b>	<b>1.177</b>	<b>9.377</b>	<b>12.151</b>

La variation incluse dans le libellé « conversion en capital » de la dette convertible, correspond à la conversion des obligations convertibles par Eiffel Investment Group.

La variation incluse dans le libellé « autres variations » de la dette convertible, correspond principalement à la diminution de la dette convertible suite à la procédure de réorganisation judiciaire.

## MATURITÉ DES ACTIFS ET PASSIFS

L'échéance des actifs financiers et commerciaux et les remboursements des passifs financiers et commerciaux (valeur nominale) est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2023				31/12/2022			
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total
<b>Actifs financiers non courants</b>	-	7.854	-	7.854	-	21.729	-	21.729
Autres immobilisation financière	-	7.848	-	7.848	-	21.729	-	21.729
Garanties	-	6	-	6	-	-	-	-
<b>Actifs financiers courants</b>	3.786	-	-	3.786	4.413	-	-	4.413
Créances commerciales et autres débiteurs	3.786	-	-	3.786	4.413	-	-	4.413
<b>Actifs financiers</b>	<b>3.786</b>	<b>7.854</b>	<b>-</b>	<b>11.640</b>	<b>4.413</b>	<b>21.729</b>	<b>-</b>	<b>26.142</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2023				31/12/2022			
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total
<b>Passifs financiers non-courants</b>	-	11.769	-	11.769	-	14.882	-	14.882
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de location	-	1.418	-	1.418	-	1.149	-	1.149
Dettes convertibles	-	1.139	-	1.139	-	9.399	-	9.399
Autres dettes	-	9.213	-	9.213	-	4.334	-	4.334
<b>Passifs financiers courants</b>	6.623	-	-	6.623	7.240	3.195	-	10.435
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	3.195	-	3.195
Contrats de location	178	-	-	178	237	-	-	237
Dettes convertibles	39	-	-	39	-	-	-	-
Autres dettes	164	-	-	164	900	-	-	900
Dettes commerciales courants et autres dettes	6.241	-	-	6.241	6.103	-	-	6.103
<b>Passifs financiers</b>	<b>6.623</b>	<b>11.769</b>	<b>-</b>	<b>18.392</b>	<b>7.240</b>	<b>18.077</b>	<b>-</b>	<b>25.317</b>

#### OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe est exposé principalement au risque de marché, au risque de change et au risque de liquidité. Les dirigeants du Groupe supervisent la gestion de ces risques.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture ou de produits financiers dérivés.

#### GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'ensemble des actifs et passifs financiers sont à taux fixe.

Llama Group n'a pas mis en place d'instrument de couverture considérant le risque non significatif en termes de montant.

#### GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros. Les résultats d'exploitation et la position financière de chacune des entités du Groupe dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro, doivent être convertis en euro au taux de change applicable afin d'être intégrés dans les états financiers consolidés (voir aussi Note 2.1). Le Groupe ne couvre pas les risques de conversion.

Toutes les entités du groupe possèdent l'euro comme devise fonctionnelle.

#### GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

L'équipe dédiée au recouvrement des créances s'assure tout au long de l'année que tous les moyens sont mis en œuvre pour limiter les défauts de paiement. Chaque branche d'activité a la responsabilité de gérer de façon décentralisée son risque de crédit en fonction des spécificités propres à son marché et à sa clientèle.

Historiquement les créances douteuses n'ont pas été significatives.

#### GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est celui que le Groupe encourt s'il n'est pas en mesure d'honorer ses engagements liés aux passifs financiers à leur date d'échéance.

La valeur des passifs financiers inscrits au bilan représente l'exposition maximale au risque de liquidité à la date de clôture.

L'échéancier contractuel des passifs financiers est présenté ci-dessus. Le Groupe n'a pas recours à des instruments financiers dérivés.

Le Groupe est exposé à un risque de liquidité. Voir « Hypothèse de continuité » pour plus d'informations.

## 16. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances commerciales ne portent pas intérêt et sont généralement assortis d'échéances de 30 à 90 jours.

Les créances diverses sont liées à la troisième tranche en numéraire prévue dans le SPA lié à la vente de Targetspot à Azerion. Cette troisième tranche prévue fin janvier 2024 a été le 31 janvier 2024.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Créances commerciales brutes	1.526	2.094
Dépréciation des créances	75	(102)
Créances diverses	2.185	2.420
<b>Total des créances commerciales et autres débiteurs</b>	<b>3.786</b>	<b>4.413</b>

## 17. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Llama Group SA disposait d'un solde de trésorerie de 229 k EUR au 31 décembre 2023. Comme le prévoient les termes du SPA signé en décembre 2022 avec Azerion pour la vente du pôle Targetspot, Llama Group SA a reçu le 31 janvier 2024 un montant de 1.978 k EUR qui correspond au paiement de la troisième tranche en numéraire.

Toujours selon les termes du SPA, Llama Group SA dispose encore à la date de clôture des comptes 2023 d'environ 1,5 M d'actions Azerion. La grande majorité de ces actions sont gagés en faveur d'un créancier obligataire. Toutes ces actions Azerion sont également assorties d'une garantie de cours pouvant aller jusqu'à 5.054 k EUR. En plus de ces actifs financiers, Llama Group SA est également activement à la recherche de nouveaux financements qui devraient faciliter la finalisation technique d'une version commercialisable de la plateforme Winamp ainsi que son lancement commercial qui est prévu dans la courant de l'année 2024. Le travail des équipes de ventes des derniers mois devraient permettre également la croissance des ventes des produits Jamendo et de Hotmix.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Trésorerie en banque	229	403
Trésorerie en caisse	-	-
<b>Total de la trésorerie et équivalents</b>	<b>229</b>	<b>403</b>

## 18. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent à 1.451 k EUR au 31 décembre 2023.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Capital	29.859	28.809
Primes d'émission	10.302	11.300
Frais d'augmentation de capital	-	(2.622)
Actions propres détenues	-	(64)
Composante capitaux propres de la dette convertible	76	556
Réserves	(38.749)	(28.073)
Participations ne donnant pas le contrôle	(38)	(18)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1.451</b>	<b>9.890</b>

### CAPITAL

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 29.859 k EUR décomposé en 13.516.766 actions ordinaires, toutes de même catégorie dont la valeur nominale par action s'élève de € 2,20.

Date	Evolution du Capital social <i>(en milliers d'euros)</i>	Modalité de l'opération	Nombre d'actions
Total au 31/12/2022	28.809		13.041.483
	1.050	Emmision d'actions pour une augmentation de capital	475.283
Total au 31/12/2023	29.859		13.516.766

Le 26 juin 2023, le capital de Llama Group SA a été augmenté à concurrence de € 1.050.375,43 pour le porter de 28.808.742,87 € à 29.859.118,30 € par la création de 475.283 nouvelles actions au prix de 5,26 €, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. Cette augmentation de capital fait suite à la demande de Eiffel Investment Group de convertir l'entièreté de ses obligations convertibles en actions. Suite à cette augmentation de capital, le capital de Llama Group est composé de 13.516.766 actions.

### PRIME D'ÉMISSION

Au 31 décembre 2023, les primes d'émission s'élèvent à 10.302 k EUR suite à l'augmentation de capital réalisé le 26 juin 2023 (voir ci-dessus).

Date	Prime d'émission (en milliers d'euros)	Modalité de l'opération
<b>Total au 31/12/2022</b>	<b>8.679</b>	
26/06/2023	1.450	Emmission d'actions pour une augmentation de capital
	173	Effet PRJ
<b>Total au 31/12/2023</b>	<b>10.302</b>	

### ACTIONS PROPRES

Suite à la cotation sur Euronext de juillet 2018, Llama Group avait conclu un contrat de liquidité pour une durée d'un an renouvelable, à compter du 30 juillet 2018.

Une somme de 150 k EUR avait été affectée au compte de liquidité.

Néanmoins, Llama Group a mis fin au contrat de liquidité avec TP Icap. Cette fin de contrat a pris effet le 31 août 2023 après cloture des marchés européens.

#### Actions propres

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Actions propres - contrat de liquidité	-	63
Actions propres	-	-
<b>Total des actions propres</b>	<b>-</b>	<b>63</b>

### COMPOSANTE CAPITAUX PROPRES DE LA DETTE CONVERTIBLE

Le Groupe a émis des obligations convertibles en juillet 2019 dans le cadre d'un emprunt obligataire de 8 M EUR dont l'échéance initiale était le 18 juillet 2024. Néanmoins, 3 des 4 obligataires ont demandé le remboursement anticipé à mi-juillet 2023 comme le prévoit une clause du contrat. Ces obligations convertibles en un nombre fixe d'actions ordinaires comportent un élément de passif et un élément de capitaux. La différence de 556 k EUR entre la valeur nominale de la dette convertible (7.600 K EUR) et la juste valeur de l'élément de passif de la dette, évaluée à 7.044 k EUR représente la valeur de l'option incorporée de convertir la dette en capitaux propres du Groupe et est comptabilisée dans les capitaux propres. La juste valeur de l'élément de passif est évaluée en actualisant les flux de trésorerie à un taux de 8%. Néanmoins, suite à la diminution de la dette convertible suite à la procédure de réorganisation judiciaire ainsi qu'à la conversion en capital de Eiffel (voir ci-dessus). La différence n'est plus que de 76 k EUR. C'est cette valeur qui reste dans les capitaux au 31 décembre 2023.

### RÉSERVE LÉGALE ET AUTRES RÉSERVES

Selon la loi belge, 5% du bénéfice net non consolidé de la société mère doit être transféré chaque année à la réserve légale jusqu'à ce que la réserve légale atteigne 10% du capital social. Au 31 décembre 2023, la réserve légale du Groupe était de 617 k EUR et était reprise dans les réserves. En règle générale, cette réserve ne peut être distribuée aux actionnaires qu'en cas de liquidation.

### Réserve légale et autres réserves

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Réserve légale	617	617
Autres réserves	(39.365)	(28.690)
<b>Total des réserves</b>	<b>(38.749)</b>	<b>(28.073)</b>

#### ECARTS DE CONVERSION CUMULÉS

Les écarts de conversion cumulés sont liés aux variations du solde des actifs et passifs dues aux variations de la monnaie fonctionnelle des filiales du Groupe par rapport à la monnaie de présentation du Groupe. Le montant des écarts de conversion cumulés est essentiellement influencé par l'appréciation ou la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro. Les écarts de conversion cumulés précédemment comptabilisés en capitaux propres sont reclassés dans le compte de résultats lors de la cession d'une activité étrangère.

#### PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent les intérêts des tiers dans les capitaux propres des sociétés consolidées par intégration globale mais non entièrement détenues par le Groupe. Il s'agit des intérêts de tiers dans Hotmix pour 3,05%.

Au 31 décembre 2023, les participations ne donnant pas le contrôle sont non significatives.

#### GESTION DU CAPITAL

Les objectifs du Groupe pour gérer le capital comprennent la sauvegarde de sa capacité à poursuivre ses activités ainsi que la maximisation de la valeur pour l'actionnaire tout en conservant suffisamment de flexibilité pour réaliser des projets stratégiques et diminuer le coût du capital. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital et d'optimiser le coût du capital, le Groupe peut, entre autres, rembourser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions et/ou des dettes ou refinancer/échanger des dettes existantes.

Conformément aux objectifs énoncés, le Groupe évalue sa structure de capital, en utilisant (i) les classifications capitales propres / passifs telles qu'appliquées dans ses comptes consolidés, (ii) la capacité d'endettement, (iii) sa dette nette et (iv) le ratio "dette nette sur capitaux propres".

### 19. PLAN D' ACTIONS AUX EMPLOYÉS

Il existe au 31 décembre 2023, un plan de paiement fondé sur des actions au sein de la Société Llama Group.

#### PLAN AU SEIN DE LLAMA GROUP

Le 1er octobre 2019, le conseil d'administration de Llama Group a émis, dans le cadre du capital autorisé, 450.000 droits de souscription (les « Warrants » ou « options ») en vue de permettre au Groupe de les octroyer principalement et en tout cas pour la majorité des Warrants en faveur de membres de personnel, mais également en faveur de prestataires de services et de dirigeants de la Société ou de ses filiales choisis par le conseil d'administration dans le cadre d'un plan de warrants décrivant les conditions et modalités des Warrants, l'émission s'effectuant avec suppression, dans l'intérêt de la Société, du droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels en faveur des Bénéficiaires.



Le plan de Warrants de Llama Group SA a pour objectifs de motiver les Bénéficiaires et favoriser leur fidélité en vue d'accélérer le développement de la Société; d'encourager les mêmes personnes à réaliser les objectifs fixés; et d'intéresser ces personnes en leur donnant la possibilité de réaliser une plus-value sur leurs actions de la Société grâce aux efforts accomplis pour accroître la valeur de l'action de la Société.

En novembre 2019, 139.500 options ont été octroyés. Ces options ont été octroyés pour une durée déterminée de maximum 10 ans à partir de la date d'Offre soit le 29 novembre 2019 par le conseil d'administration. Les options seront exerçables au mois de janvier de la quatrième année civile qui suit l'Offre et au mois de janvier de la cinquième année qui l'Offre. Chaque Warrant donne droit à souscrire à une (1) action.

Il n'y a eu aucun octroi en 2020. Un total de 102.500 options préalablement octroyées en 2019, furent annulés au début 2020.

En avril 2021, 212.500 nouvelles options ont été octroyés. Ces options ont été octroyés pour une durée déterminée de maximum 6.5 ans à partir de la date d'Offre soit le 2 avril 2021 par le conseil d'administration. Les options seront exerçables au mois de janvier de la quatrième année civile qui suit l'Offre et au mois de janvier de la cinquième année qui l'Offre. Chaque Warrant donne droit à souscrire à une (1) action.

Les options sont valorisées à leur juste valeur conformément à la norme IFRS 2 à la date d'octroi, en utilisant un modèle de type Black Scholes-Merton. La juste valeur des options n'est pas réévaluée subséquemment et la charge est reconnue sur la période d'acquisition des droits des options. Les caractéristiques et les hypothèses suivantes ont été prise en compte pour les octrois.

Il n'y a pas eu d'octroi en 2023 :

	2023	2022
Taux de dividende estimé	0,00%	0,00%
Taux d'intérêt sans risque	0,01%	0,01%
Volatilité	0,00%	0,00%
Prix de l'action à la date de l'octroi	€ -	€ -
Prix d'exercice	€ -	€ -
Durée prévue	-	-
Juste valeur de l'option	-	-

Le prix d'exercice moyen pondéré des options en cours est le suivant :

	Nombre d'option en cours	Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours
Option en circulation au 31 décembre 2021	247.500	3,58
Octroyées		n.a.
Exercées	0	n.a.
Annulées	- 90.000	3,48
Option en circulation au 31 décembre 2022	157.500	3,65
Octroyées	0	n.a.
Exercées	0	n.a.
Annulées	0	n.a.
Option en circulation au 31 décembre 2023	157.500	3,65

Au 31 décembre 2023, il ne reste plus que 35.000 options actives puisque l'ensemble des autres options n'ont soit pas été exercées soit parce que les personnes concernées par ces plans d'options ont quitté le Groupe.

Dès lors, aucune charge relative aux plans souscriptions d'actions n'a été enregistrée.

## 20. PROVISIONS

Au 31 décembre 2023, la variation des provisions se présente comme suit:

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Total</b>	<b>Courant</b>	<b>Non-courant</b>
<b>Solde au 31/12/2021</b>	<b>328</b>	<b>110</b>	<b>218</b>
Provisions utilisées	(218)	-	(218)
Provisions constituées	-	-	-
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>110</b>	<b>110</b>	<b>-</b>
Provisions utilisées	-	-	-
Provisions constituées	-	63	-
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>173</b>	<b>173</b>	<b>-</b>

En plus des provisions identifiées dans le tableau ci-dessus, il est également à noter qu'au cours de la deuxième partie du mois de mai 2023, Llama Group a reçu trois courriers d'Azerion mentionnant leur intention d'obtenir certaines compensations dans le cadre de l'appel à garantie relative à la vente du pôle Targetspot. Compte tenu du peu d'évolution à ce stade concernant ces courriers, des négociations qui devront se faire dans les deux sens avec Azerion suite à l'existence potentielle de compensations également à l'égard de Llama Group et l'impossibilité à ce stade, de chiffrer l'impact de ces compensations éventuelles, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes Llama Group au 31 décembre 2023.

## 21. PLAN DE PENSION

La société Winamp est la seule entité du pôle Winamp qui possède un plan de pension de type « Defined Contribution Plan ». Néanmoins, comme il existe un taux minimum garanti dans ce type de plan de pension comme imposé par la législation belge, ce plan de pension est traité comme un « Defined Benefit Plan » tel que défini par la norme IAS 19.

Néanmoins, à la vue du nombre d'employé et à la vue de l'âge moyen des employés qui est bas, aucune provision comptable n'a été enregistré dans les comptes au 31 décembre 2023. En effet, la provision éventuelle est considérée comme étant non-significative.

## 22. DETTES COMMERCIALES COURANTES ET AUTRES DETTES

Les dettes commerciales courantes se répartissent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dettes fournisseurs	5.306	5.428
Dettes sociales	935	675
<b>Total des dettes commerciales et autres</b>	<b>6.241</b>	<b>6.103</b>

Au niveau des dettes fournisseurs, une grosse partie est liée aux rétrocessions aux artistes pour un montant d'environ € 1.900 k.

## 23. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

### LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les états financiers incluent les données du Groupe et des filiales listés ci-dessous :

Société	Activité	Pays	31/12/2023		31/12/2022	
			Méthode de consolidation	% de participation	Méthode de consolidation	% de participation
Hotmixmedias SARL	Webradio, radio digitales, service de streaming	France	IG	96,90%	IG	96,90%
Winamp SA	Player audio	Belgique	IG	100,00%	IG	100,00%
Jamendo SA	Plateforme d'écoute d'oeuvres musicale Creative commons	Luxembourg	IG	100,00%	IG	100,00%
Bridger SA	Administration & Gestion des droits musicaux	Luxembourg	IG	100,00%	IG	100,00%

IG: Intégration globale  
ME: Mise en équivalence

## TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Le tableau ci-dessous fournit le montant des transactions réalisées avec des parties liées :

(en milliers d'euros)

		Ventes à des parties liées	Achats à des parties liées	Montant dus à des parties liées	Créances commerciales	Autres montant dus par les parties liées
Sociétés liées au dirigeant	2023	7	644	245		41
	2022		466			245

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable, et qui ne sont pas des filiales. Elles sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les achats à des sociétés liées au dirigeant correspondent au versement d'honoraires pour les prestations de direction générale facturées par Maxximum Group SA et des prestations d'administrateurs facturées par Maxximum SA, deux sociétés liées au dirigeant, à différentes sociétés du Groupe dans le cadre de conventions de prestations de services. Les achats à des sociétés liées comprennent également un montant de 258 k EUR lié à la commission sur la garantie octroyée par Maxximum SA à Llama Group SA dans le cadre des suretés octroyées à un créancier obligataire.

Aucun autre dirigeant ou mandataire social ne reçoit une rémunération directement du Groupe.

Concernant les conventions avec Maxximum Group SA, société liée à M. Alexandre Saboundjian : les montants d'honoraires facturés aux différentes sociétés du Groupe ou provisionnés par celles-ci s'élèvent à 385 k EUR en 2023. Ils concernent exclusivement des prestations effectuées par Monsieur Alexandre Saboundjian, administrateur-délégué de Llama Group SA et Camille Saboundjian.

## 24. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

### GARANTIES

#### NANTISSEMENTS D' ACTIONS

Dans le cadre de l'emprunt obligataire non-convertible de 5M EUR, les actions d'Azerion Group BV recues dans le cadre de la vente du pole Targetspot soit 1.166.606 actions détenues par Llama Group ont été données en garantie du paiement de la contrepartie.

Dans le cadre du prêt supplémentaire de 1 M EUR obtenu de Patronale Life NV en mai 2023, des gages supplémentaires ont été données. Ceux-ci sont les suivants :

- Gage sur 1.166.606 actions émises par Azerion Group N.V. Ce gage existait déjà au 31/12/2022 ;
- Gage sur fonds de commerce de Winamp SA, le montant de l'inscription étant de EUR 13.000.000 ;
- Gage sur 6.149.999 actions nominatives émises par Winamp SA ;
- Garantie émise par Maxximum SA à concurrence de EUR 3.000.000 ;

- Garantie émise par Maxximum SA à concurrence de EUR 4.000.000 ;

## 25. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Llama Group SA identifie les deux éléments importants suivants survenus depuis la clôture :

- Le paiement de Azerion reçu le 31 janvier 2024 pour un montant de 1.978 k Eur correspondant à la troisième tranche en numéraire prévue dans la SPA signé avec Azerion fin 2022 dans le cadre de la vente du pôle Targetspot.
- La décision de la Cour d'Appel de Bruxelles qui s'est prononcée en faveur de Llama Group SA en février 2024 suite à l'appel effectué par deux créanciers obligataires dans le cadre de la procédure de réorganisation judiciaire.

## RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDES



EY Bedrijfsrevisoren  
EY Réviseurs d'Entreprises  
Kouterveidstraat 7b bus 001  
B - 1831 Diegem

Tel: +32 (0) 2 774 91 11  
ey.com

### Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Llama Group SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société Llama Group SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, le compte de résultats consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidé et le tableau de flux de trésorerie consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les annexes contenant des informations significatives sur les méthodes comptables formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 26 mai 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 6 exercices consécutifs.

#### Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

##### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Llama Group SA, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidé et le tableau de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et les annexes, contenant des informations significatives sur les méthodes comptables, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 21.102 milliers et dont l'état du résultat global consolidé se solde par une perte de l'exercice de € 10.844 milliers.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

##### Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l' International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Incertitude matérielle liée à la continuité des opérations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note 2.4 « Hypothèse de Continuité Exploitation » des Etats Financiers Consolidés. Les événements et conditions repris dans cette note révèlent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important quant à la capacité de la Société à poursuivre ses activités.

### **Points clés de l'audit**

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

### **Réduction de valeur du goodwill**

#### **Description du point clé de l'audit**

Au 31 décembre 2023, les Comptes Consolidés comprennent un goodwill de €1.839 milliers à l'actif du bilan consolidé. Ce goodwill doit faire l'objet d'un test annuel de dépréciation en utilisant les estimations de sa valeur d'utilité pour le groupe, sauf s'il existe des indications de perte de valeur à d'autres moments de l'année. La vérification des hypothèses utilisées afin d'estimer la valeur d'utilité du goodwill est complexe et hautement subjective parce que celle-ci nécessite l'implication d'un spécialiste en valorisation au vu de la sensibilité de la valeur d'utilité aux données utilisées par la direction pour développer cette évaluation. Pour cette raison, le test de dépréciation le goodwill est un point clé de notre audit.

#### **Résumé des procédures d'audit mises en œuvre**

Nous avons, entre autres, réalisé les procédures suivantes :

- ▶ Nous avons évalué la conception et la mise en œuvre des contrôles internes relatifs au test de perte de valeur du goodwill;
- ▶ Pour la projection des revenus, nous avons évalué les projections du chiffre d'affaires en

- ▶ les comparant au business plan de la direction, et vérifié la cohérence avec les autres rapports internes et les données disponibles en externe.
- ▶ Nous avons comparé les projections du chiffre d'affaires avec la valeur réalisée l'année comptable précédente et nous avons évalué la sensibilité des projections préparées par la direction
- ▶ Nos procédures visant à tester le taux d'actualisation ont compris la comparaison du taux d'actualisation utilisé par le management avec les taux d'actualisation calculés par nos spécialistes internes.
- ▶ Nous avons également vérifié les méthodes d'évaluation, les modèles utilisés ainsi que les hypothèses retenues avec l'aide de nos spécialistes internes en valorisation.
- ▶ Nous avons évalué le caractère approprié et l'exhaustivité des informations présentées dans la note 11 et ce conformément à la norme IAS 36 (Goodwill).

### **Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.



### **Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant
- d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.



## Rapport du commissaire du 29 avril 2024 sur les Comptes Consolidés de Llama Group SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (suite)

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Parmi les points communiqués à l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

#### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés.

#### Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

#### Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fausse ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

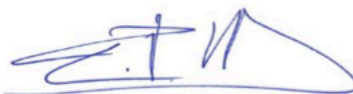
#### Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations qui ont fait l'objet d'honoraires.

Diegem, le 29 avril 2024

EY Réviseurs d'Entreprises SRL  
Commissaire  
Représentée par



Eric Van Hoof\*  
Partner  
\*Agissant au nom d'une SRL  
24EVH0088



## COMPTES STATUTAIRES AU 31/12/2023

	Balance ( .€ )
<b>ASSETS</b>	
20 - Formation Expenses	377,732.09
<b>21/28 - Fixed Assets</b>	<b>29,797,399.61</b>
21 - Intangible Fixed Assets	2,522.91
<b>22/27 - Tangible Fixed Assets</b>	<b>146,898.85</b>
22 - Land and Buildings	
23 - Plant, Machinery and Equipment	
24 - Furniture and Vehicles	46,796.31
25 - Leasing and Other Similar Rights	
26 - Other Tangible Fixed Assets	100,102.54
27 - Assets Under Construction and Advance Payments	
28 - Financial Fixed Assets	29,647,977.85
<b>29/58 - Current Assets</b>	<b>5,814,513.20</b>
<b>29 - Amounts Receivable After More Than One Year</b>	
290 - Trade Debtors	
291 - Other Amounts Receivable	
<b>3 - Stocks and Contracts in Progress</b>	
30/36 - Stocks	
37 - Contracts in Progress	
<b>40/41 - Amounts Receivable Within One Year</b>	<b>5,778,153.37</b>
40 - Trade Debtors	3,269,680.19
41 - Other Amounts Receivable	2,508,473.18
50/53 - Current Investments	
54/58 - Cash at Bank and in Hand	32,183.84
490/1 - Accruals and Deferred Income	4,175.99
<b>20/58 - TOTAL ASSETS</b>	<b>35,989,644.90</b>

Balance ( .€ )

EQUITY AND LIABILITIES	
<b>10/15 - Equity</b>	<b>22,251,133.93</b>
<b>10/11 - Contributions</b>	<b>42,608,814.77</b>
<b>10 - Capital</b>	<b>29,859,118.30</b>
100 - Issued Capital	29,859,118.30
101 - Uncalled Capital	
<b>11 - Beyond Capital</b>	<b>12,749,696.47</b>
1100/10 - Share Premium Account	12,749,696.47
1109/19 - Other	
12 - Revaluation Surpluses	
<b>13 - Reserves</b>	<b>616,609.49</b>
<b>130/1 - Reserves Not Available</b>	<b>616,609.49</b>
130 - Legal Reserve	616,609.49
1311 - Reserves Not Available Statutorily	
1312 - Purchase of Own Shares	
1313 - Financial Support	
1319 - Other	
132 - Untaxed Reserves	
133 - Available Reserves	
<b>14 - Accumulated Profits (Losses) (+)/(-)</b>	<b>-20,974,290.33</b>
Profit (Loss) of the Year	-5,235,120.43
Other Appropriations of the Year	
Profits (Losses) from Previous Years	-15,739,169.90
15 - Capital Subsidies	
19 - Advance to Shareholders on the Distribution of Net Assets	
<b>16 - Provisions and Deferred Taxes</b>	
<b>160/5 - Provisions for Liabilities and Charges</b>	
160 - Pensions and Similar Obligations	
161 - Taxes	
162 - Major Repairs and Maintenance	
163 - Environmental Obligations	
164/5 - Other Liabilities and Charges	
168 - Deferred Taxes	

	Balance ( .€ )
<b>PROFIT AND LOSS ACCOUNT</b>	
<b>Operating Income and Operating Charges</b>	
<b>9900 - Gross Margin (+)/(-)</b>	<b>3,998,734.84</b>
76A - Of Which: Non-Recurring Operating Income	5,814,940.65
70 - Turnover	
60/61 - Goods for Resale, Raw Materials, Consumables, Services and Other Goods	2,792,263.05
62 - Remuneration, Social Security and Pensions (+)/(-)	-771.52
630 - Amortisations of and Other Amounts Written Down on Formation Expenses, Intangible and Tangible Fixed Assets	513,685.04
631/4 - Amounts Written Down on Stocks, Contracts in Progress and Trade Debtors: Additions (Write-Backs) (+)/(-)	
635/8 - Provisions for Liabilities and Charges: Appropriations (Uses and Write-Backs) (+)/(-)	
640/8 - Other Operating Charges	22,148.85
649 - Operating Charges Reported as Assets Under Restructuring Costs (-)	
66A - Non-Recurring Operating Charges	9,846.04
9901 - Operating Profit (Loss) (+)/(-)	3,453,826.43
<b>75/76B - Financial Income</b>	<b>647,572.66</b>
75 - Recurring Financial Income	647,572.66
753 - Of Which: Capital and Interest Subsidies	
76B - Non-Recurring Financial Income	
<b>65/66B - Financial Charges</b>	<b>9,335,007.58</b>
65 - Recurring Financial Charges	191,111.09
66B - Non-Recurring Financial Charges	9,143,896.49
9903 - Profit (Loss) for the Period Before Taxes (+)/(-)	-5,233,608.49
780 - Transfer From Deferred Taxes	
680 - Transfer to Deferred Taxes	
67/77 - Income Taxes on the Result (+)/(-)	1,511.94
9904 - Profit (Loss) of the Period (+)/(-)	-5,235,120.43
789 - Transfer From Untaxed Reserves	
689 - Transfer to Untaxed Reserves	
9905 - Profit (Loss) of the Period Available for Appropriation (+)/(-)	-5,235,120.43

	Balance ( .€ )
<b>17/49 - Amounts Payable</b>	<b>13,662,868.82</b>
<b>17 - Amounts Payable After More Than One Year</b>	<b>10,996,394.12</b>
<b>170/4 - Financial Debts</b>	<b>10,626,471.16</b>
172/3 - Credit Institutions, Leasing and Other Similar Obligations	
174/0 - Other Loans	10,459,841.69
175 - Trade Debts	369,922.96
176 - Advance Payments on Contracts in Progress	
178/9 - Other Amounts Payable	
<b>42/48 - Amounts Payable Within One Year</b>	<b>2,661,055.00</b>
42 - Current Portion of Amounts Payable After More Than One Year Falling Due Within One Year	68,278.07
<b>43 - Financial Debts</b>	
430/8 - Credit Institutions	
439 - Other Loans	
<b>44 - Trade Debts</b>	<b>2,253,790.54</b>
440/4 - Suppliers	2,006,138.04
441 - Bills of Exchange Payable	247,652.50
46 - Advance Payments on Contracts in Progress	
<b>45 - Taxes, Remuneration and Social Security</b>	<b>322,040.86</b>
450/3 - Taxes	309,290.70
454/9 - Remuneration and Social Security	12,750.16
47/48 - Other Amounts Payable	16,945.53
492/3 - Accruals and Deferred Income	5,419.70
499 - Suspense Accounts	
<b>10/49 - TOTAL LIABILITIES</b>	<b>35,914,002.75</b>

	Balance ( .€ )
<b>PROFIT AND LOSS ACCOUNT</b>	
<b>Operating Income and Operating Charges</b>	
<b>9900 - Gross Margin (+)/(-)</b>	<b>3,998,734.84</b>
76A - Of Which: Non-Recurring Operating Income	5,814,940.65
70 - Turnover	
60/61 - Goods for Resale, Raw Materials, Consumables, Services and Other Goods	2,792,263.05
62 - Remuneration, Social Security and Pensions (+)/(-)	-771.52
630 - Amortisations of and Other Amounts Written Down on Formation Expenses, Intangible and Tangible Fixed Assets	513,685.04
631/4 - Amounts Written Down on Stocks, Contracts in Progress and Trade Debtors: Additions (Write-Backs) (+)/(-)	
635/8 - Provisions for Liabilities and Charges: Appropriations (Uses and Write-Backs) (+)/(-)	
640/8 - Other Operating Charges	22,148.85
649 - Operating Charges Reported as Assets Under Restructuring Costs (-)	
66A - Non-Recurring Operating Charges	9,846.04
9901 - Operating Profit (Loss) (+)/(-)	3,453,826.43
<b>75/76B - Financial Income</b>	<b>647,572.66</b>
75 - Recurring Financial Income	647,572.66
753 - Of Which: Capital and Interest Subsidies	
76B - Non-Recurring Financial Income	
<b>65/66B - Financial Charges</b>	<b>9,335,007.58</b>
65 - Recurring Financial Charges	191,111.09
66B - Non-Recurring Financial Charges	9,143,896.49
9903 - Profit (Loss) for the Period Before Taxes (+)/(-)	-5,233,608.49
780 - Transfer From Deferred Taxes	
680 - Transfer to Deferred Taxes	
67/77 - Income Taxes on the Result (+)/(-)	1,511.94
9904 - Profit (Loss) of the Period (+)/(-)	-5,235,120.43
789 - Transfer From Untaxed Reserves	
689 - Transfer to Untaxed Reserves	
9905 - Profit (Loss) of the Period Available for Appropriation (+)/(-)	-5,235,120.43
	<b>Balance ( .€ )</b>
<b>APPROPRIATION ACCOUNT</b>	
<b>9906 - Profit (Loss) to Be Appropriated (+)/(-)</b>	<b>-20,974,290.33</b>
(9905) - Profit (Loss) of the Period Available for Appropriation (+)/(-)	-5,235,120.43
14P - Profit (Loss) of the Preceding Period Brought Forward (+)/(-)	-15,739,169.90
791/2 - Transfers From Equity	
<b>691/2 - Appropriations to Equity</b>	
691 - To Contributions	
6920 - To Legal Reserve	
6921 - To Other Reserves	
(14) - Profit (Loss) to Be Carried Forward (+)/(-)	-20,974,290.33
794 - Shareholders' Contribution in Respect of Losses	
<b>694/7 - Profit to Be Distributed</b>	
694 - Compensation for Contributions	
695 - Directors or Managers	
696 - Employees	
697 - Other Beneficiaries	

## DECLARATION DES DIRIGEANTS

Alexandre Saboundian, CEO et Président du Conseil d'Administration de la société, et Olivier Van Gulck, CFO, déclarent qu'à leur meilleure connaissance, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 ainsi que les comptes annuels (statutaires) arrêtés au 31 décembre 2023, établis conformément aux normes IFRS, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Llama Group SA. De plus, le rapport de gestion 2023 contient un exposé fidèle des informations qui doivent y figurer.

## RELATION INVESTISSEURS

### EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION EN 2023

